

Revue



# Ultimatum

Par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante

Automne 2005



Dans ce  
numéro :

- Luttes étudiantes
- Gratuité scolaire
- Endettement
- Solidarité
- Féminisme

Réformes collégiales et universitaires

**Invitation:**

# Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat

**Que se passe-t-il avec le système d'éducation québécois depuis 15 ans?**

- plus de 2 milliards de coupures dans le budget de l'éducation;
- les droits de scolarité universitaire qui ont triplé;
- la qualité de l'éducation qui diminue pendant que la privatisation augmente;
- le réseau collégial de plus en plus décentralisé.

**Comment allons-nous réussir à stopper définitivement le gouvernement pour enfin améliorer notre système d'éducation?**

Selon nous, la 8<sup>e</sup> grève générale illimitée a démontré que de s'organiser en un syndicat national prônant le syndicalisme de combat est toujours le moyen de lutte le plus efficace! Nous croyons donc que c'est en continuant dans la même voie que nous pourrons enfin aller chercher de réels acquis en éducation.

**Pourquoi toutes les associations étudiantes ne s'entendent-elles pas sur une manière de s'organiser? Pourquoi le mouvement étudiant est-il divisé? Comment allons-nous faire le point afin de remédier à cette situation?**

C'est justement pour cette raison que le forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat a été appelé; que nous ayons un espace pour présenter des documents de réflexion et débattre de nos différentes visions du mouvement étudiant.

**Pour plus d'informations à propos du forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat : (514) 390-0110 et [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)**



# Ultimatum - sommaire ✦

- **Éditorial : L'éducation démocratique, une conquête sociale encore à réaliser** ..... p. 4
- **Brève histoire du mouvement étudiant québécois** ..... p. 6
- **À grands coups de bottes, le privé à la porte!!!** ..... p. 8
- **L'université au profit de l'entreprise privée** ..... p. 10
- **L'agence des partenariats public-privé (Loi 61)** ..... p. 12
- **Le féminisme dans le mouvement étudiant** ..... p. 14
- **L'arrimage au marché du réseau collégial** ..... p. 16
- **Les attestations d'études collégiales (AEC) : un survol** ..... p. 18
- **Les contrats de performance : l'histoire d'un désastre** ..... p. 20
- **Financement des programmes sociaux** ..... p. 22
- **Les frais de scolarité... un obstacle pour plusieurs!** ..... p. 24
- **L'endettement étudiant (ou l'AFE : asservissement financier étudiant)** ..... p. 26
- **L'ASSÉ pour une solidarité entre les mouvements sociaux** ..... p. 28
- **Un nouveau syndicat : une nouvelle réalité?** ..... p. 30
- **S'impliquer, ce n'est pas sorcier !** ..... p. 32
- **Tout le monde a le droit à un salaire!** ..... p. 33
- **Le syndicalisme étudiant de combat** ..... p. 34

La revue Ultimatum a été produite par l'ASSÉ en collaboration avec l'exécutif de l'ASSÉ et le Comité journal grâce à la participation extraordinaire de Marie-Michèle Whitlock et François Baillargeon. Tirage : 15 000 exemplaires  
Responsable de la production: Véronique Martineau

Rédaction de ce numéro : François Baillargeon, Martine Baudouy, David Bernans, Thomas Chiasson-LeBel, Mathieu Corbeil-Bussières, Gabriel Dumas, Isabelle Labbé, Benoît Lacoursière, Xavier Lafrance, Guillaume Manningham, Véronique Martineau, Héloïse Moysan-Lapointe, Éliane Legault-Roy, Rémi Parent, Alain Perron, Étienne Poitras, Martine Poulin, Émilie Robidas, Marie-Michèle Whitlock/  
Correction : François Baillargeon, Éliane Legault-Roy, Lucie Legault, Véronique Martineau, Héloïse Moysan-Lapointe, Élise Ross, Michel Roy, Maxime Tardif, Marie-Michèle Whitlock, Valérie Gilker Létourneau.

Traduction : Geneviève Beauclair

Mise en page, infographie : Ian Renaud-Lauzé, irlauze@yahoo.ca

Photographies : David Simard (toutes ses photos sont disponibles par Internet : <http://ase.ath.cx/badacid/> ou email : badacid@altern.org) et Anne-Marie Merrien (page 14).

Illustration : Mathieu Desmeules, Aline Pichet, Julien Lapan, Amélie Roy.

Merci aux groupes qui ont contribué financièrement à la réalisation de cette revue : Association étudiante du Collège de Sherbrooke (AECS), Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (AGE-FLESH), Association Générale Étudiante du Cégep François-Xavier Garneau (AGECFXG), Association des profils humains étudiants du Collège de Sherbrooke (APHECS), Lamento, Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS).

# L'éducation démocratique, une conquête à réaliser

Par François Baillargeon,  
étudiant à l'UQAM

En guise de présentation de cette revue, nous vous proposons une interprétation globale des politiques en éducation. Pour ce faire, nous tenterons de les inscrire sommairement dans l'histoire du système d'éducation québécois et d'éclairer rapidement leur contexte mondial. Puisse cette réflexion aider les militantes et les militants du mouvement étudiant dans leurs luttes à venir.

## La construction du système d'éducation au Québec

Ce n'est un secret pour personne, les fondements du système d'éducation québécois tel qu'on le connaît aujourd'hui ont été établis dans la décennie 1960. À cette époque, l'État québécois prenait beaucoup d'initiatives pour restructurer l'économie et l'ensemble de la société. Parmi bien d'autres, l'éducation fut l'un de ses principaux chantiers. Suite aux vastes travaux d'enquête et aux recommandations de la commission Parent, on retirait à l'Église catholique sa direction du système, on créait un ministère de l'Éducation pour la rem-

placer, on inventait de tout nouveaux réseaux publics d'institutions collégiales et universitaires (les cégeps et le réseau de l'Université du Québec) et on élargissait l'accès à l'enseignement post-secondaire grâce à un système d'aide financière et à un taux réglementé et relativement bas de frais de scolarité.

Plusieurs forces sociales et orientations idéologiques concurrentes ont contribué aux résultats de ces transformations, mais l'essence du projet consistait à construire un système d'éducation de masse pour une société industrielle avancée. Les changements structurels de l'économie et de la société québécoises, conjugués aux aspirations nationalistes des gouvernements du Québec de s'approprier davantage de leviers de développement, condamnaient le vieux système catholique, tout juste bon à former une élite petite-bourgeoise dans les professions libérales. Ce qu'il fallait de façon urgente, c'est un système apte à former à grande échelle une main-d'œuvre qualifiée capable d'alimenter un développement économique dans les secteurs industriels de pointe et dans les services. Il fallait également, dans une certaine mesure, satisfaire les revendications populaires pour une démocratisation de l'éducation.


## Assujettissement de l'éducation aux lois du marché :

Mainmise du secteur privé sur l'éducation au niveau de son financement, de ses orientations et de son rôle. L'éducation soumise aux mêmes critères et aux mêmes pressions que le marché.

## Dérive vers le marché ici et ailleurs

Cette infrastructure scolaire capitaliste – quoique largement étatique – existant pour de bon au Québec, un autre virage se dessine depuis un certain temps, plus lent et plus insidieux. Ce qu'on a appelé «l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché» constitue la trame de fond des politiques des deux dernières décennies en matière d'éducation. Il s'agit d'une volonté de fonder les réseaux de l'éducation dans les structures du marché. Dans le processus, les fonctions sociales des institutions d'enseignement post-secondaire sont progressivement réduites à la poursuite de fins économiques étroites, essentiellement commercia-





les et laissées à la discrétion et à l'initiative de l'entreprise privée, en dehors de tout débat public démocratique. Le caractère capitaliste du système s'accroît, alors qu'au contraire les concessions faites aux revendications populaires – formation générale de base la plus poussée possible pour le plus grand nombre possible, démocratisation de l'accès à tous les échelons du système – sont battues en brèche. Au gré des réformes et des politiques, les structures et les principes directeurs du système d'éducation québécois se trouvent profondément transformés, avec pour résultat de servir d'abord et avant tout un processus d'enrichissement d'une infime minorité.

Le virage libéral en éducation n'est pas un produit purement québécois. Il trouve son pendant à l'échelle du Canada et, au-delà, participe d'une mouvance internationale très nette où les pays anglo-saxons sont à l'avant-garde. D'ailleurs, la formulation la plus achevée du projet se retrouve dans les études de l'OCDE. Celle-ci fait l'apologie de « l'université entrepreneuriale », une organisation du savoir qui ne fonctionnerait plus que selon les lois de l'offre et de la demande, en parfaite symbiose avec les autres entreprises. Le scénario est d'autant plus probable que les négociations d'accords de libre-échange menées à l'heure actuelle et depuis des années s'attellent à ouvrir à l'investissement privé le secteur des services traditionnellement publics.

### Réflexion, organisation, action

Cette subordination de plus en plus directe des activités éducatives aux exigences et au fonctionnement des marchés et des capitaux privés sera analysée tout au long de cette revue. On verra ses effets dramatiques sur les mécanismes de l'accessibilité, sans aucun doute l'enjeu le plus sensible du droit à l'éducation et la cause la plus sacrée du mouvement étudiant. Le régime de l'aide financière aux études, par exemple, participe

### OCDE :

**Organisation de Coopération et de Développement Économiques. Selon ses propres mots, elle se donne pour mission « de promouvoir l'économie de marché, de développer le libre-échange et de contribuer à la croissance des pays aussi bien industrialisés qu'en développement ». Concrètement, son rôle consiste à produire des analyses sur des sujets très variés qui ont une incidence plus ou moins directe sur l'économie et de conseiller les gouvernements en matière de politiques économiques et sociales. Depuis les années 1980, l'OCDE fait l'apologie enthousiaste de la libéralisation, de la déréglementation et de la privatisation dans tous les domaines. Plusieurs de ses études ont profondément influencé les réformes de nos gouvernements dans le secteur de l'éducation.**

à cette dynamique en écrasant les individus les plus pauvres sous le fardeau de la rentabilité économique de leur éducation (p. 26-27). Par ailleurs, il faut souligner que les atteintes à l'accessibilité et à la qualité de l'éducation feront leurs premières et principales victimes parmi les femmes. Une éducation démocratique constitue une voie incontournable pour surmonter les profondes et multiples inégalités dont celles-ci font encore aujourd'hui les frais (p. 14-15). On examinera également les réformes des structures des institutions et du contenu des formations qui, accumulées au fil des ans, contribuent à transformer le système d'éducation en une vaste firme de ressources humaines (Réformes universitaires p.20-21, réformes collégiales p.16-17, AEC p.18-19, privatisation, p.8-13).

Si la tendance actuelle est à la régression sociale, nous ne sommes pas pour autant voués au désastre. Nous héritons d'une longue et riche histoire de luttes (histoire du mouvement étudiant p. 6-7), le syndicalisme étudiant de combat (p.34) dont il ne tient qu'à nous de reprendre le flambeau (Que faire et syndicalisation, p. 28-32). Que cela plaise ou non aux idéologues du patronat et de l'État, les politiques libérales ne sont pas le fin mot de l'histoire; il existe d'autres façons de gérer une richesse, avant tout collective, qui servent les intérêts de la majorité (gratuité scolaire p.24-25, revenu minimum garanti, p.33, fiscalité, p.22-23).

Derrière les contre-réformes en éducation et les faux prétextes de crise des finances publiques, l'enjeu n'est pas d'abord celui d'une simple adaptation à de nouvelles réalités. Ce dont il s'agit, c'est d'une lutte sociale entre les intérêts contradictoires du patronat et des classes populaires et la place respective qu'ils occuperont dans le système d'éducation. Tenons-nous le pour dit, à ce chapitre, nous n'aurons que ce que nous prendrons.

# Brève histoire du mouvement étudiant québécois

Par Benoît Lacoursière  
Étudiant à l'UQAM

Le mouvement étudiant au Québec existe depuis le début des années soixante. Si l'on doit établir une date fondatrice, il faut alors souligner l'adoption par l'Association Générale Étudiante de l'Université de Montréal (AGEUM), en septembre 1961, de sa Charte de l'étudiant universitaire<sup>1</sup>, une adaptation québécoise de la Charte de Grenoble du mouvement étudiant français. Ces deux chartes, bien que distantes d'une quinzaine d'années, constituent les fondations de la notion de « syndicalisme étudiant » au Québec et en France. Cette notion fut le moteur de la lutte étudiante pour les décennies qui suivirent.

En novembre 1964, des étudiantes et des étudiants fondent l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ). Ce travail, mené depuis mars 1963, constitue un moment phare de l'histoire du mouvement étudiant québécois. Non seulement les efforts des étudiantes et des étudiants s'inscrivaient-ils dans la continuité des travaux datant de plusieurs années pour se doter d'associations étudiantes de type syndical, mais ils répondaient en même temps à la création du ministère de l'Éducation en mai 1964<sup>2</sup>.

Octobre 1968 marque la première grève générale étudiante au Québec. Les étudiantes et les étudiants réclament une deuxième université de langue française, la gratuité scolaire, un régime des prêts et bourses et une démocratisation des établissements. Cette grève va durer quelques semaines et contribuera à réaliser plusieurs gains, notamment la création du réseau de l'UQ et le gel des droits de scolarité jusqu'en...1990! Malheureusement, les militantes et militants de l'époque interpréteront leur mobilisation comme un échec et liquideront leurs organisations comme l'AGÉUM et l'UGEQ.

La lutte reprendra toutefois à l'automne 1974. Les étudiantes et les étudiants lutteront pour l'abolition de tests d'entrée à l'université particulièrement discriminatoires. Elles et ils réclameront aussi des améliorations au régime des prêts et bourses. Cette grève, la plus importante jusqu'à celle de 2005, permettra plusieurs gains. Les étudiantes et les étudiants conscients et conscientes de ces gains mettront alors sur pied un autre syndicat étudiant québécois, l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) qui verra son appellation féminisée au début des années 1980.

L'ANEQ mènera avec succès une autre grève générale sur les prêts et bourses en 1978. L'opportunité de cette grève et le débat qui en découle donneront naissance à deux nouvelles



organisations étudiantes : le Rassemblement des associations étudiantes universitaires (RAEU) et la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ). Ces associations rompent avec le syndicalisme étudiant.

L'ANEEQ sera quand même au cœur du conflit de 1986 contre le gouvernement libéral sur le gel des droits de scolarité et sur les prêts et bourses. Sa victoire éclatante contribuera à la dissolution du RAEU et de la FAECQ. Elle connaîtra toutefois un échec relatif lors de la grève générale de 1988, elle aussi sur la question des prêts et bourses.

Les fédérations étudiantes feront leur apparition dans le contexte de la grève de 1990 sur le dégel des droits de scolarité, laquelle sera un échec monumental pour le mouvement étudiant québécois désorganisé et divisé. Les fédérations étudiantes succèdent ainsi au RAEU et à la FAECQ. L'ANEEQ s'écroulera vers 1993-94 laissant aux fédérations étudiantes toute la place... Jusqu'à la naissance du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), en 1995.

Le MDE renouera avec le syndicalisme étudiant de combat et assurera un leadership durant la grève générale de 1996 sur le gel des frais de scolarité, poussant les fédérations étudiantes dans la rue. Si le gel est prononcé, plusieurs mesures néfastes sont aussi instaurées comme la taxe à l'échec au collégial. Le MDE lance à l'automne 1999, comme

l'ANEEQ en 1988, une mobilisation qui ne réussit pas, influençant négativement la mobilisation contre le Sommet du Québec et de la jeunesse de l'an 2000. Il est contraint de se dissoudre sous les pressions financières et l'absence de relève dans ses instances. À partir de ce moment, les fédérations étudiantes monopolisent l'espace.

C'est à l'hiver 2001 que va naître l'ASSÉ. L'ASSÉ est le fruit du travail d'étudiantes et d'étudiants de plusieurs cégeps et universités. L'ASSÉ ramènera la notion de syndicalisme étudiant au cœur même de son action et sera aux premiers rangs des luttes pour l'accessibilité aux études universitaires, contre l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché et contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). C'est à l'ASSÉ que l'on doit la mobilisation sans précédent de l'hiver 2005.

En conclusion, tout au long de son histoire, le mouvement étudiant a compris la nécessité d'organisations nationales fortes et combatives. C'est que le syndicalisme étudiant préconise l'union des jeunes travailleurs intellectuels et travailleuses intellectuelles. Cette union doit non seulement se faire au niveau local, mais aussi à la grandeur du territoire québécois. Devant un adversaire aussi imposant que le MEQ et le gouvernement québécois, une organisation étudiante provinciale, indépendante de tout parti politique, démocratique et combative est primordiale.

# À grands coups de bottes, le privé à la porte!!!

Par Guillaume Manningham,  
étudiant au Collège de Sherbrooke

Le système d'éducation québécois, mis sur pied dans les années 1960 avec le rapport Parent, avait pour buts premiers d'être public, laïc et accessible pour les gens des milieux populaires ou des régions éloignées des grands centres. Depuis l'application de la logique néo-libérale dans les années 1980, qui privilégie un retrait progressif du rôle de l'État dans la société, on assiste à une véritable privatisation de nos institutions scolaires. Cette privatisation se fait subtilement avec les librairies, les cafétérias et les entreprises publicitaires à l'intérieur des établissements scolaires qui s'occupent de vendre leurs produits.

Il est nécessaire de comprendre que les entreprises privées n'investissent pas dans le réseau en ayant comme motif de rendre l'éducation plus accessible et de meilleure qualité. C'est pourquoi elles s'installent d'abord dans les universités et les collèges plutôt que dans les écoles primaires et secondaires aux prises avec des élèves en difficulté, où la rentabilité est moins au rendez-vous. Comme toutes les compagnies à but lucratif, ces entreprises visent à financer les établissements scolaires en se souciant bien d'investir dans les secteurs les plus payants d'abord. Les compagnies louent des locaux d'exploitation aux directions qui leur accordent souvent, en échange, des contrats d'exclusivité qui se traduisent par un monopole des entreprises privées pour opérer des services. Ces contrats vont à l'encontre de tout projet coopératif autogéré par et pour les intérêts de la population étudiante locale. Ces entreprises se font compétition entre elles afin d'obtenir les con-



trats d'exclusivité de services tels que la vente de nourriture, de café, de breuvages, de livres, de publicités, etc. Les institutions choisissent l'offre la moins coûteuse, mais à quel prix? Au prix de voir des employé-e-s travailler au salaire minimum avec de misérables conditions de travail, d'utiliser de la nourriture de masse non-préparée sur place qui est servie dans de la vaisselle non-réutilisable et d'offrir des produits à des prix exorbitants dont la qualité est souvent douteuse. Les besoins et les désirs des populations étudiantes sont ignorés et orientés vers les besoins et les désirs des entreprises qui ont pour but de faire du profit avec l'argent rare des étudiants et des étudiantes qui sont uniquement considéré-e-s comme des consommateurs et consommatrices de leurs produits. La présence de la compagnie publicitaire Zoom Media dans les toilettes et sur les murs de nos milieux de vie scolaire le représente bien. On ne nous informe pas sur nos droits étudiants mais on nous vend des produits qu'on voit dans les rues, à la télévision et dans les journaux chaque jour.

**Les besoins et les désirs des populations étudiantes sont ignorés pour le bon profit des entreprises qui voient dans la jeunesse un potentiel de consommation**

Il est primordial, au sein de nos associations étudiantes et dans les divers comités existants, de promouvoir la lutte contre la présence d'entreprises privées, d'autant plus lorsqu'elles sont monopolistiques. La communauté



## Revendication de l'ASSÉ:



- Exigeons un réinvestissement massif public dans le réseau d'éducation post-secondaire; afin d'éliminer la présence d'entreprises privées au sein des établissements scolaires.

de l'UQAM a, par exemple, fait reculer la direction et Coke qui voulaient instaurer un monopole de vente dans les machines distributrices. Divers moyens peuvent être entrepris mais, comme toute lutte, ceux-ci exigent la création d'un rapport de force à travers la mobilisation. Il est primordial de se questionner collectivement sur la présence concrète des entreprises privées, en assemblée générale bien sûr, en sensibilisant préalablement les gens à ce sujet. Pour satisfaire nos revendications, toutes sortes de moyens peuvent être entrepris comme faire des kiosques de distribution de bouffe en osant briser les monopoles des compagnies privées et montrer par ce moyen notre volonté démocratique de mettre le privé à la porte à grands coups de bottes!

## Exemples concrets de contrats d'exclusivité :

-Signé en 1999 entre la compagnie Pepsi, l'Université de Montréal et la FAECUM, le contrat prévoyait que la population étudiante de cette université devrait boire 12 millions de litre en 10 ans de cette boisson aux valeurs nutritives peu élevées...

-Le nombre de distributeurs est passé de 80 à 150 sur le campus de l'UdeM entre 1999 et 2002.

-Il a fallu deux ans de procédures devant la Commission d'accès à l'information pour que l'entente du contrat d'exclusivité de Pepsi soit rendue publique parce qu'une clause du contrat établissait que les termes du contrat ne devraient pas être dévoilés.

-L'Université du Québec à Trois-Rivières a signé, en 2001, un contrat avec Coca-Cola. La compagnie lui versera 1,5 millions de dollars pendant 10 ans, afin d'avoir l'exclusivité de la vente de boissons gazeuses sur le campus. L'université s'est engagée à vendre un minimum de 3 984 000 canettes de Coke, soit une canette par semaine pendant 10 ans par étudiant, étudiante et employé-e.

# Pour une démocratisation des écoles!

Par Mathieu Corbeil-Bussières,  
étudiant à l'Université de Sherbrooke

Le conseil d'administration est la plus importante instance des cégeps et universités. Il détermine les grandes orientations de l'école et prend les décisions importantes. Bien que le nombre de gens qui le composent varie d'un endroit à l'autre, on y retrouve deux types de membres : les membres internes (étudiant-e-s, professeur-e-s, professionnel-le-s, employé-e-s de soutien, directeurs et directrices) et les membres externes (gens de la communauté des affaires, parents, représentant-e-s de la société civile, etc.). Le problème est que les membres externes sont toujours majoritaires. Même si les membres internes (mis à part les directeurs et directrices représentant directement le gouvernement) sont tous d'accord sur un point, ils peuvent être bloqué-e-s par les membres externes.

C'est absurde! Les plus aptes à diriger les écoles, ce sont ceux et celles qui s'y trouvent, qu'ils y travaillent ou y étudient! Comme population étudiante, nous nous sommes fait voler notre possibilité légitime de pouvoir avoir un impact significatif sur la qualité de nos écoles. Les Conseils d'administration sont des instances antidémocratiques et pourtant, on y a regroupé la majorité des pouvoirs décisionnels. Il faut revoir le fonctionnement de nos écoles. L'entreprise privée n'a pas sa place dans nos écoles, surtout pas dans son organisation! Mettons-les dehors et reprenons notre pouvoir plus que légitime!



# La recherche et les programmes universitaires au profit de l'entreprise privée.

*Par David Bernans, président de l'Association étudiante des 2e et 3e cycles de l'Université Concordia, traduit par Geneviève Beauclair*

À l'Université Concordia, on peut s'inscrire à des cours offerts par le biais d'une société à but lucratif appelée eConcordia.com. Par le biais de cette entreprise, il est possible de s'engager dans la recherche aérospatiale et de monter des projets en collaboration avec la moitié des dix plus grandes entreprises exportatrices d'armement du Canada. Ces entreprises fournissent présentement les forces d'occupation en Irak et en Palestine, en plus des escouades anti-insurrectionnelles en Colombie. Les résultats des recherches, effectuées grâce aux fonds publics à l'Université Concordia, peuvent faire l'objet de brevets et être commercialisés en vue d'en tirer des profits par le biais de l'Inno Centre Corporation, un autre partenaire privé de l'université.

## Commercialisation des universités

Comme c'est le cas de plusieurs institutions post-secondaires supposément publiques en Amérique du Nord, l'Université Concordia est devenue un joueur majeur de l'industrie du savoir dans les marchés internationaux. Alors que l'institution proclame, en guise de façade, sa mission « de critique sociale », affirmant qu'elle s'engage à « promouvoir le savoir et l'esprit d'initiative », il apparaît plutôt que la recherche et les programmes d'études de Concordia perdent de plus en plus leur dimension critique. Si le projet néo-libéral

de « partenariat public-privé » (PPP) continue de gagner du terrain dans le secteur de l'éducation, nous pouvons nous attendre à ce que cette tendance devienne de plus en plus prédominante dans les cégeps et les universités du Québec.

## Programmes universitaires influencés par le privé

À l'Université Concordia, c'est le Sénat de l'Université qui doit veiller à ce que les normes scolaires soient respectées. Le Sénat est le corps décisionnel le plus élevé en matière de décisions scolaires et c'est là où tous les nouveaux programmes d'études sont approuvés. Il se compose majoritairement d'étudiants, d'étudiantes et de professeur-e-s, contrairement au Conseil des gouverneurs qui réunit des cadres d'entreprises. Et pourtant, il est arrivé que le Sénat approuve sans conditions des programmes PPP, tel que l'Institut International de Télécommunications de Concordia (IIT), un programme d'ingénierie mis sur pied en partenariat avec un consortium de 15 multinationales spécialisées en télécommunications. Évidemment, le programme de l'IIT ne fait aucunement mention du meurtre de militants et militantes syndicalistes de l'industrie publique des télécommunications en Colombie. L'évincement de ces personnes a ouvert la voie à la « libéralisation » des marchés des télécommunications que connaît ce pays, où certains membres du consortium de l'IIT brassent des affaires en ce moment. Dans d'autres cas, les programmes cautionnés par des entreprises privées ont réussi à contourner l'approbation du Sénat en affirmant que la nature de leur programme était



« parascolaire », comme dans le cas du Kenneth Woods Program in Portfolio Management, un cheminement particulier visant la gestion des investissements.

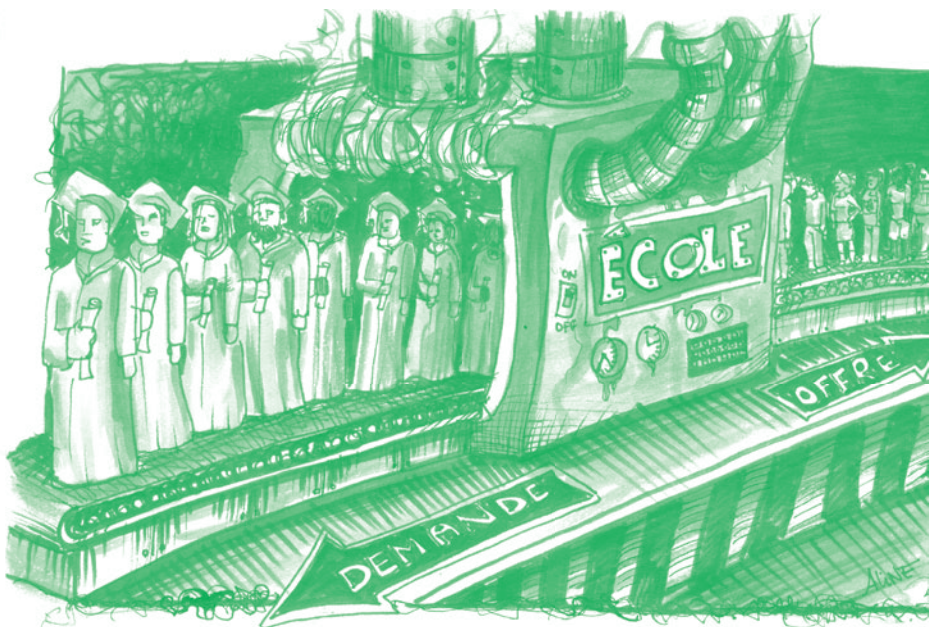
## eConcordia.com

L'avènement de l'entreprise privée à but lucratif eConcordia.com compromet de façon inquiétante les normes scolaires et la responsabilité publique de Concordia. D'une part, certaines portions des programmes de eConcordia.com ne sont pas sujettes à l'approbation du Sénat et, d'autre part, l'entreprise en tant que telle ne fait preuve d'aucune transparence. eConcordia.com étant une entreprise privée, elle n'a pas à se soumettre à la loi québécoise de l'accès à l'information. Alors, même si cette entreprise est la propriété de la Fondation Concordia (une autre entreprise qui, elle aussi, appartient à Concordia) et même si elle utilise le nom de l'université pour offrir des « services » éducatifs à ses « clients », eConcordia.com ne fait pas partie de l'institution publique qu'est l'Université Concordia et n'a donc pas à se soumettre aux mêmes réglementations.

## Le privé et la recherche universitaire

L'influence du privé sur la recherche universitaire est encore plus envahissante que la mainmise des entreprises sur les programmes scolaires, parce qu'il existe beaucoup moins de normes de contrôle dans ce domaine. Les riches donateurs sont membres des conseils d'administration des institutions publiques de recherche depuis leurs débuts. L'entreprise privée a toujours joué un rôle important dans le choix des objectifs de recherche des universités publiques et, de la biotechnologie à l'Internet, elle a grandement bénéficié des découvertes générées par la recherche universitaire. Mais depuis le début des années 1980, il est évident que l'engagement du domaine privé dans la recherche publique augmente de façon qualitative.

Dorénavant, même la recherche la plus élémentaire s'effectue sous un voile de mystère, principalement



parce que les entreprises veulent bénéficier de la propriété intellectuelle en déposant des brevets. Les entreprises privées s'approprient sur-le-champ les brevets sur les gènes nouvellement découverts, empêchant par le fait même la communauté médicale de les utiliser à profit dans leurs propres recherches. Dans certains cas, les sociétés privées subventionnent des tierces parties « indépendantes » pour tester leurs propres médicaments. À l'Université Concordia, une bonne partie de la recherche est financée par cinq entreprises figurant au top 10 des plus grands exportateurs de matériel militaire du domaine aérospatial (Pratt & Whitney Canada, Bombardier Aerospace, Bell Helicopter Textron, CAE Electronics et Héroux-Devtek). Donner l'aval aux PPP à Concordia, c'est permettre à la machine de production militaire nord-américaine de s'approprier les fonds publics.

### Revendications de l'ASSÉ:

- Contre la commercialisation de l'éducation,
- Contre la présence de représentants et représentantes de l'entreprise privée sur les instances des institutions d'enseignement de même qu'à toute forme de partenariat public-privé en matière de formation et de recherche.



# L'agence des partenariats public-privé (Loi 61)... sur le chemin de la privatisation

Par Rémi Parent,  
étudiant au Collège de Sherbrooke

La nouveauté qu'apporte l'Agence des partenariats public-privé est que l'entreprise privée sera amenée non seulement à s'impliquer dans la conception et la réalisation de travaux publics, mais également dans son exploitation voire dans la prestation de services. C'est elle qui mènera le projet et offrira des contrats de construction à d'autres entreprises. L'État ou le citoyen, tout dépendant de la nature du contrat, deviendra alors le client du « partenaire » privé qui possédera l'infrastructure et louera ses services. Mentionnons que les services publics sont essentiels, ce qui veut dire que peu importe la tarification, les gens en auront toujours besoin. Quelle belle perspective de rentabilité!

Tout nouveau projet, dans l'ensemble des ministères et organismes d'État, supérieur à vingt millions de dollars, devra être soumis à l'Agence qui jugera

**«Je n'ai pas réfléchi à ce qui devrait être absolument exclu.» (santé, éducation, gestion de l'eau, travaux publics, etc.)**

**-Monique Jérôme-Forget**

ou non de sa pertinence, choisira des partenaires, négociera et conclura des contrats. Tout le monde devra s'y soumettre.

Nulle part dans le projet de Loi 61 l'on parle du caractère public des séances du conseil d'administration de la nouvelle agence et de ses décisions. Les contrats eux-mêmes seront tenus par le secret commercial. Les membres du conseil d'administration, élu-e-s pour trois ans, seront nommés par le gouvernement lui-même. Cette situation jette un voile sur l'indépendance et l'honnêteté de ces décisions.

Les détracteurs et détractrices de l'État providence affirment que les générations futures auront à vivre avec la croissance des dépenses publiques qui, à leur avis, est incontrôlable. Mais signer des contrats de PPP sur une période de trente ans ou plus sans tenir compte des revenus futurs du gouvernement ainsi que de la croissance économique à venir n'est-il pas encore plus irresponsable? Au cours d'un seul budget, la dépense au carnet est bien sûr moindre que si le gouvernement avait entrepris le projet lui-même. La différence étant que le paiement est étalé en versements successifs au lieu d'être payé d'un seul trait. Mais au bout du compte, les frais payés sont plus élevés que le coût initial. Certains auteurs estiment en moyenne une augmentation de 20 % du coût des projets sur la durée de vie du contrat<sup>1</sup>.

Le gouvernement subventionne en fait des infrastructures apportant des profits à l'entreprise privée. On peut



prendre comme exemple l'hôpital de Worcestershire en Angleterre où une partie des lits était louée au gouvernement et d'autres dits « excédentaires » étaient payants. L'hôpital a dû payer 200 000 livres de pénalité à cause d'une augmentation de clientèle dépassant les limites du contrat. Au terme du contrat, le gouvernement pourra procéder au rachat des infrastructures qui seront devenues obsolètes ou auront été renouvelées à grand prix. Il pourra également procéder à de nouveaux appels d'offre dont il assumera encore totalement les coûts. L'État devra embaucher des juristes chargé-e-s de vérifier la validité des contrats, contrats d'une extrême difficulté. Par exemple, le contrat de PPP du métro de Londres, d'un coût de 400 000 livres, comprenait 135 volumes totalisant 128 000 pages! Inutile de dire que la complexité du contrat et la rareté d'expertise dans le domaine limitent le nombre de joueurs et joueuses aptes à se concurrencer.

**«Le critère de décision, c'est d'en avoir plus pour notre argent »**

**-Monique Jérôme-Forget**

**...ou essayer de faire croire qu'on peut en faire autant avec moins et offrir des baisses d'impôts. -NDR**

De plus, la qualité des services s'en trouvera lourdement affectée. Car le « partenaire » privé cherchera inévitablement à augmenter sa marge de profit en réduisant ses dépenses. Dans les hôpitaux à sauce PPP (nouveau CHUM), on peut s'attendre à une coupe dans les soins de longue durée, une augmentation du nombre de personnes par lit par année - donc à des retours à la maison précoces -, une coupe dans le nombre d'employés, etc. Le projet de Loi 31 modifiant l'article 45 du code du travail n'est-il pas un moyen d'envoyer les employé-e-s



du secteur public vers le privé sans leur convention collective? Le scandale de l'eau contaminée de Walkerton en Ontario, à cause du manque de personnel et de la vétusté des équipements, aurait également dû nous signaler sur l'insouciance du privé. La mission du privé n'est pas le bien du public, c'est son profit!

Note

1 AUERBACH, Lewis, Arthur, DONNER, Douglas D. PETERS, Monica TOWNSON and Armine YALNIZYAN, Funding Hospital Infrastructure: Why P3s Don't Work and What Will, op.cit.,p.4.

## Revendication de l'ASSÉ:



- Que le gouvernement retire le projet de Loi 61 créant l'Agence des partenariats public-privé!

**Vous avez trouvé passionnants les sujets abordés dans cette revue?**  
**Vous voulez en savoir davantage?**

**Vous voudriez assister au camp de formation organisé à chaque session par l'ASSÉ?**

**Vous aimeriez organiser une conférence sur l'un des thèmes traités dans cette revue dans votre cégep ou votre université?**

**Consultez le site Internet de l'ASSÉ : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)**

**Ou encore écrivez un courriel à l'ASSÉ : [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)**

# Le féminisme dans le mouvement étudiant

Par *Émilie Robidas,*  
étudiante au Collège de  
Sherbrooke

Depuis sa création, l'ASSÉ essaie d'inclure les luttes féministes dans sa lutte globale pour le droit à l'éducation. Il est important de parler des luttes féministes dans le mouvement étudiant, car il est un lieu d'éducation populaire et il vise l'amélioration générale de la société. Ayant des revendications larges, le mouvement étudiant intervient dans plusieurs sphères de la société. Il est donc propice d'y parler de féminisme. Le texte qui suit a pour but de faire un rapide survol de la présence du patriarcat et de quelques moyens pour faire avancer la lutte contre celui-ci.

## Les lieux d'oppression des femmes

Dans la société, on constate encore plusieurs inégalités entre les sexes au profit des hommes. Ces inégalités sont présentes dans plusieurs domaines comme l'école, le système d'attribution des prêts et bourses et le mouvement étudiant.

### Féminisme:

Prise de conscience d'abord individuelle, ensuite collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire.

### Patriarcat :

Système de structures et de relations sociales dans lequel les hommes dominent et oppriment les femmes. ([http://www.sisyph.org/article.php3?id\\_article=1080&var\\_recherche=patriarcat](http://www.sisyph.org/article.php3?id_article=1080&var_recherche=patriarcat))



## L'école

Les féministes et les pro-féministes ont vu dans notre système d'éducation quelques failles. On constate que beaucoup de stéréotypes sont véhiculés dans nos institutions scolaires. Par exemple, nous apprenons dès la maternelle, dans les livres pour enfants, que Jeanne reste à la maison et que Paul va travailler. De plus, les enseignants et les enseignantes adaptent souvent leurs attentes selon le sexe de chaque élève, présument que les filles sont « naturellement » plus minutieuses et appliquées. Nous apprenons également que le masculin l'emporte sur le féminin : « Trois cents femmes et un petit chat se sont BALADÉS dans la rue ». Même l'animal masculin L'EMPORTE SUR L'ÊTRE HUMAIN féminin. Finalement, on constate que les nouvelles connaissances apportées par les études féministes ne sont presque pas reconnues. Il serait donc très pertinent d'avoir des grilles d'analyse et des bibliographies féministes dans les cours, car on y fait souvent abstraction des femmes.

L'arrivée de la publicité dans les institutions scolaires a mené les écoles à véhiculer un modèle féminin réduit à l'état d'objet sexuel. En effet, en plus d'être bombardés d'images sexistes à la télévision, les étudiantes et étudiants sont soumis aux publicités sexistes dans les toilettes de leurs écoles.

## L'attribution des prêts et bourses

Étant majoritaires à occuper des emplois à temps partiel et au salaire minimum, les femmes doivent davantage avoir recours aux prêts et bourses. En effet, on constate que 58,7 % des bénéficiaires de

l'aide financière aux études sont des femmes. De plus, l'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont été mariées, soit 71,5 % de femmes comparativement à 28,5 % d'hommes. En plus d'être davantage endettées à la fin de leurs études, elles auront un moins gros salaire que les hommes pour rembourser cette dette.

### **Le mouvement étudiant**

Dans le mouvement étudiant, on constate plusieurs signes de l'inégalité entre les sexes. Par exemple, il y a moins de femmes dans les instances des associations étudiantes et les tâches visibles sont plus souvent prises en charge par des hommes, tandis que les tâches de logistique, d'organisation et de travail d'arrière-scène sont plus souvent prises en charge par des femmes.

### **Quelques pistes de solutions**

À la lumière des différents faits sur l'inégalité entre les sexes présentés dans la première section du texte, on constate qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans la lutte contre le patriarcat. Les lignes qui suivent ont comme objectif de vous proposer des pistes de solutions pour faire disparaître les inégalités entre les hommes et les femmes.

### **Les comités femmes**

Les comités femmes permettent de susciter des débats et de sensibiliser les étudiantes et étudiants à la condition des femmes, grâce à la distribution de matériel d'information portant sur la santé, la sexualité et les stéréotypes sexuels. Aussi, certaines mesures plus concrètes sont mises à profit, afin que les étudiantes puissent saisir concrètement les moyens de leur émancipation en tant que femmes. Un exemple d'un tel moyen est la distribution de KEEPERS, qui sont un moyen écologique de récolter le flux menstruel.

### **Les caucus non mixtes**

Les groupes de travail non mixtes permettent de parler de féminisme sans subir trop de pression. De plus, ils permettent aux femmes de se rassembler pour réfléchir à leur condition sans, pour la durée du caucus, avoir à composer avec des attitudes opprimantes de la part du sexe opposé. Aussi, les caucus

**Pour soutien, formation et information contactez le comité femmes de l'ASSÉ : (5 14) 3 90-01 10, email : comitefemmesasse@riseup.net**

non mixtes s'avèrent être des lieux de discussion sur des cas vécus, comme les cas d'agressions verbales ou physiques à caractère sexuel qui, malheureusement, arrivent dans le mouvement étudiant com-

me ailleurs. Les discussions sont ramenées dans les réunions mixtes afin de collectiviser les réflexions. Il n'est donc pas ici question de se rassembler pour comploter, mais bien de mettre en place les conditions qui permettent la réflexion et l'action.

### **La féminisation**

La féminisation, c'est l'adaptation du langage verbal et écrit à la réalité des femmes. L'une des principales différences entre la langue traditionnelle et la langue française féminisée, c'est l'abolition de la règle qui dicte que le masculin l'emporte sur le féminin. Par exemple, on ne dira pas « Les étudiants de ce collège se sont prononcés en faveur du plan d'action » mais bien « Les étudiantes et les étudiants de ce collège se sont prononcé-e-s en faveur du plan d'action » ou encore « La population étudiante de ce collège s'est prononcée en faveur du plan d'action ». On reproche souvent à la féminisation d'alourdir le langage et d'allonger les conversations. Cette supposée lourdeur relève plus du manque d'habitude que le souci réel d'esthétisme.

### **Revendications de l'ASSÉ:**

- Pour l'avortement libre et gratuit,
- Pour des moyens de contraception libres et gratuits,



- Pour la promotion des garderies publiques et l'accessibilité à ces dernières,
- Pour des horaires de garderies adaptés aux horaires de cours,
- Considérant que nous nous opposons à toute forme de promotion d'un idéal féminin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste, l'ASSÉ se positionne contre tout concept relié à la femme-objet menant entre autre à la marchandisation du corps des femmes.

# L'arrimage au marché du réseau collégial

Par **Héloïse Moysan-Lapointe**,  
étudiante à l'université de Sherbrooke

Le réseau collégial que nous connaissons aujourd'hui se prétendait à l'origine un lieu d'épanouissement individuel et collectif, un espace d'échange entre les différentes classes de la société et, surtout, un espoir de mobilité sociale pour les plus pauvres. Mais quarante ans après son instauration, le fruit de la révolution tranquille a pourri. Si le réseau a connu une expansion dans ses premières années, le sous-financement, la décentralisation et la privatisation ont peu à peu érodé la qualité et l'accessibilité de l'éducation prodiguée.

## Mission des cégeps

La structure des études supérieures est particulière au Québec. Le rapport Parent proposait de mettre en place un palier d'éducation où se côtoieraient l'enseignement professionnel et préparatoire et s'entremêlerait la formation générale à la formation spécifique. Ce palier d'enseignement devait permettre un maximum d'accessibilité tant au plan académique que financier. Il était question d'une pédagogie valorisant toutes les formes d'intelligence (rationnelle, manuelle, artistique, etc.)<sup>1</sup> et d'un lieu d'exploration des différents domaines de connaissance (c'était à l'origine la raison d'être des cours complémentaires, au nombre de quatre à l'époque).

Évidemment, les belles paroles du rapport Parent sont loin de la réalité du droit à l'éducation. Les ressources nécessaires pour la mise en place d'une réelle accessibilité n'ont pas été investies. Le réseau collégial n'a jamais été parfait, mais plutôt que de veiller à sa construction, l'État, au cours des 15 dernières années, l'a carrément saboté.

## Financement du réseau

C'est en effet plus de 2 milliards de dollars qui ont été coupés en éducation, pendant les 15 dernières années. Au niveau collégial, la baisse du financement a, entre autre, été pratiquée par une modification de la formule de financement. Alors qu'à la création du réseau, le financement était attribué en fonction du nombre de groupes-cours, les sommes sont maintenant proportionnelles au nombre d'unité élève-heure. Ce changement encourage les cégeps à former des groupes très nombreux, ce qui amoindrit la qualité de l'enseignement puisque les professeur-e-s sont moins disponibles pour chacun et chacune. Les cégeps de région sont particulièrement pénalisés puisque le petit nombre d'étudiants et d'étudiantes les empêche

de « rentabiliser » les cours. De plus, il ne faut pas négliger l'effet de la hausse des frais afférents (des frais de scolarité déguisés) et l'insuffisance du régime d'aide financière aux études sur l'accessibilité de l'éducation collégiale.





## Réformes académiques

Au-delà du financement, la réforme Robillard, en 1993, amène plusieurs changements lourds de conséquences pour le réseau<sup>2</sup>. Premièrement, l'approche par compétence est introduite. Cette redéfinition des connaissances à acquérir durant un programme d'études résulte en un morcellement puis en une standardisation de la connaissance. L'effet est que l'on perd de nombreux liens essentiels à la compréhension. Difficile dans ce contexte de développer l'esprit critique et la culture générale! Deuxièmement, les programmes d'études techniques sont décentralisés. Les objectifs sont toujours dictés par le ministère, mais chaque cégep est responsable de déterminer le contenu des cours. Les programmes ne sont plus équivalents les uns aux autres. Dans un contexte de sous-financement et de course à la clientèle, la décentralisation plonge donc les cégeps dans le cercle vicieux de la compétition : les plus performants attirent la meilleure clientèle et sont de plus en plus performants, tandis que les moins performants ont de moins en moins de ressources à offrir à une population étudiante moins favorisée au départ. Ce démantèlement se poursuit sous la ministre Marois, qui l'étend aux programmes préuniversitaires et dérègle totalement l'élaboration des attestations d'études collégiales. En 2000, s'amorce une nouvelle étape de la décentralisation. Avec le « plan stratégique » (à l'origine, « plan de réussite et de diplomation ») qui demande aux cégeps de se fixer une mission qui leur est propre, chaque cégep est appelé à se différencier des autres. Les cégeps ne fonctionnent donc plus comme différents points d'un réseau national mais comme des institutions bien distinctes, qui n'offrent pas les mêmes services. Les grands perdants de ces réformes, ce sont les étudiants et les étudiantes qui, plutôt que de profiter d'un réseau de collèges qui met tout en œuvre pour favoriser une meilleure qualité d'enseignement à la grandeur de la province, se trouvent confronté-e-s à des institutions d'abord occupées à s'arracher la clientèle rentable.

## L'éducation menacée

Ces changements ne sont pas le fruit du hasard. D'un gouvernement à l'autre, comme dans tous

les pays, le système d'éducation public se transforme en une véritable industrie de la diplomation. Des vues apparemment plus humanistes de ses premières années, le ministère de l'éducation est passé à des priorités carrément mercantiles. Clientélisme, efficacité et compétition à tout prix sont les mots d'ordre de 2005. Encore cette année, Monsieur Reid, alors ministre de l'éducation, déposait des orientations ministérielles pour le réseau collégial qui, sous des couvertures de modernisation, suggéraient une plus grande décentralisation des programmes, plus de souplesse concernant la diplomation et moins de contraintes pour le calendrier scolaire. En concret, on peut craindre que les cégeps soient de plus en plus soumis aux lois du marché, tant dans leur finalité que dans leur mode de fonctionnement.

Pour renverser la vapeur, il ne suffit donc pas de s'opposer à chaque réforme à la pièce, mais bien de les comprendre comme les manifestations ponctuelles d'une lame de fond qu'il faut briser. Depuis sa création, l'ASSÉ effectue un travail de recherche et de réflexion sur le réseau collégial et en est arrivée à un constat désarmant : le réseau collégial est en grand danger et, avec lui, l'accessibilité à une éducation de qualité. C'est en ce sens que l'ASSÉ a mené des campagnes de mobilisation large contre la privatisation et l'habilitation. À la course aux profits, opposons notre solidarité et aux privatisations sauvages, opposons notre mobilisation constante!

1 COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT. Rapport Parent, tome 2. 2e édition 1964

2 Série «L'acadégamique», Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante, février 2002

## Revendication de l'ASSÉ:



L'ASSÉ exige du gouvernement qu'il renonce à tout projet de décentralisation et d'arrimage au marché du réseau collégial.

# Les attestations d'études collégiales (AEC) : Un survol

Par Alain Perron,  
responsable aux affaires pédagogiques,  
Fédération autonome du collégial

## Les AEC, un fourre-tout dangereux

La volonté d'offrir aux adultes l'occasion de parfaire leur formation professionnelle par des attestations d'études collégiales poursuit de louables objectifs : leur permettre de mieux se qualifier, ou de se qualifier tout court, s'ils décident d'investir du temps et de l'argent dans leur formation.

Bien sûr, les jeunes se retrouvent de plus en plus souvent dans cette filière de formation pour des raisons de disponibilité, parce qu'ils sont déjà sur le marché du travail ou tout

Le problème principal est lié aux modes de prestation de cours dans les services de formation continue des cégeps. La prestation de cours s'y effectue dans des conditions difficiles ne respectant pas les mêmes critères d'encadrement que la formation ordinaire. Attention : le personnel enseignant engagé à la leçon pour donner ces cours, en majorité, poursuit les mêmes objectifs que le personnel enseignant engagé à l'enseignement ordinaire, et son professionnalisme n'est pas en cause.

Nous croyons que les « gérants » de cégeps, en poursuivant des objectifs de rentabilisation de formation, dénaturent l'essence même d'une formation qualifiante transférable et ayant une composante de formation générale forte et bien intégrée. Nous les appelons des gérants en toute connaissance

Il est nécessaire que les connaissances acquises par les étudiantes et étudiants soient transférables, ce qui est possible lorsque les formations comprennent un volet adéquat de formation générale.

simplement parce qu'ils espèrent atteindre le marché du travail plus rapidement. Même si nous parlons des « adultes en formation », nous y incluons les étudiantes et étudiants qui décident de compléter leur formation au moyen de cours d'appoint offerts par les services de formation continue de nos cégeps. Cette appellation (Service de formation continue), utilisée par plusieurs cégeps, tend à disparaître au profit de noms plus « vendeurs », comme Collegia, Humanis et autres, qui recouvrent essentiellement la même réalité.



de cause. Des gestionnaires aguerris qui se soucieraient d'offrir des services de formation de qualité tiendraient compte des nombreux rapports émis par des organismes tels que le Conseil supérieur de l'éducation. Celui-ci, dans son plus récent avis, reconnaît l'importance de conditions de travail de qualité comme élément essentiel à un encadrement adéquat des étudiantes et étudiants qui suivent des formations dans nos cégeps.

Les AEC sont donc un fourre-tout parce que les objectifs de formation ne peu-

vent se marier avec des objectifs de rentabilisation qui tentent de pallier le sous-financement chronique du réseau des cégeps. Imaginez maintenant comment sont perçus les cours de formation générale dans ce décor.

Lorsqu'il faut absolument offrir des cours de formation générale pour améliorer l'image de certaines formations, on y greffe arbitrairement des formations générales bâclées, offertes intensivement à la fin d'un parcours ou uniquement en supplément. Scénario apocalyptique ? En septembre 2004, le groupe Collegia offrait « l'opportunité » aux étudiants détenteurs et étudiantes détentrices d'AEC de compléter leur formation par une composante de formation générale intensive de cinq mois.

En sus de ces aberrations, nos « gérants » de cégeps s'amuse à intervenir pendant l'offre des cours pour les besoins administratifs (l'argent) et également à la fin du processus de formation, lorsqu'il s'agit de sanctionner les études, si cette sanction ne correspond pas à ce qui avait été promis dans le prospectus promotionnel. Nous avons reçu des témoignages fort éloquentes à ce sujet (sous le couvert de l'anonymat, question de survie, tout simplement).

Il ne faut toutefois pas tout rejeter. Il est important de revendiquer de meilleures conditions de travail pour tout le personnel enseignant œuvrant dans les services de formation continue. De plus, de meilleures conditions de travail garantiraient mieux l'indépendance de l'évaluation en évitant les interventions administratives directement en lien avec le financement de ces cours organisés en fonction de la rentabilité économique de l'institution qui les offre. En ce qui concerne le financement, examinons d'un peu plus près le rôle des agents et agentes d'Emploi-Québec.

## **Emploi-Québec, ses agents et agentes et le MQAF**

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), fondé en avril dernier, relève de nombreux cas d'abus de la part des agents et agents chargé-e-s de cautionner les projets de formation des

adultes. N'oublions pas que la poursuite d'une formation visant l'obtention d'une attestation d'études collégiales relève de services que l'on nomme « autofinancés ». Qui détient l'argent ? Emploi-Québec, ses agentes et agents ainsi que les centres locaux d'emploi (CLE) jouent un rôle majeur autant dans le financement que dans l'organisation des cours.

**« Les « gérants » de cégeps, en poursuivant des objectifs de rentabilisation de formation, dénaturent l'essence même d'une formation de qualité »**

Un extrait du plus récent numéro de la revue du MQAF nous éclaire sur la place réservée à la formation générale dans les AEC : « Des adultes constatent que les décisions des agents des CLE sont basées sur les principes suivants : limiter la durée des études et favoriser la formation professionnelle, la formation de courte durée et les stages en milieu de travail [...] Il est clair qu'on tente de

détourner les étudiants de leur projet d'origine et qu'on cherche à leur imposer un parcours d'études qui ne leur convient pas nécessairement ».

## **Et après ?**

En évoquant ces difficultés de fonctionnement, nous ne signifions pas qu'il faille rejeter tout projet d'AEC : il faut plutôt exiger un financement adéquat du réseau des cégeps afin d'intégrer cette filière de formation aux formations ordinaires et fournir au personnel enseignant œuvrant dans ces services des conditions de travail décentes susceptibles de former des personnes aptes à prendre des décisions éclairées non seulement dans leur travail, mais également dans l'ensemble de leur vie.

Seule une volonté politique coordonnée avec les différentes missions de l'État pourra contrecarrer la volonté de marchander la formation. Il est nécessaire que les connaissances acquises par les étudiantes et étudiants soient transférables, ce qui est possible lorsque les formations comprennent un volet adéquat de formation générale.



### **Revendication de l'ASSÉ:**

- Contre la déréglementation des AEC.

# Les contrats de performance : histoire d'un désastre

**Martine Poulin,**  
étudiante à l'Université du Québec à Montréal

Plus qu'un moyen de suivi, le contrat de performance se veut d'abord un instrument moderne de dialogue continu et de partenariat qui engage l'Université et le Ministère à l'égard du développement de l'enseignement supérieur<sup>1</sup>.

C'est lors du Sommet du Québec et de la Jeunesse de l'hiver 2000 qu'émerge un pseudo-consensus sur le réinvestissement de 600 millions de dollars aux universités du Québec sous diverses conditions. Le cerveau calculateur issu de l'entreprise privée du ministre de l'Éducation de l'époque, François Legault (Parti Québécois), nous concocte un projet de financement conditionnel des institutions d'enseignement : c'est le contrat de performance.

## Que sont les contrats de performance?

Il s'agit d'un engagement entre une université et le gouvernement dans lequel la première établit des objectifs à atteindre (taux de diplomation, financement de la recherche, rationalisation de la banque de cours, révision des programmes moins performants, équilibre budgétaire, etc.) tandis que le second avance les fonds nécessaires selon un budget préétabli. Il va sans dire qu'en cas d'échec dans l'atteinte de ses objectifs, l'université est punie et n'obtient pas les fonds promis.

Ces contrats de performance, issus d'une logique marchande néo-libérale et paternaliste de surcroît, ont été signés par les 18 universités québécoises de décembre 2000 à mai 2001. Toutes devaient s'engager à atteindre un taux de diplomation de 80 % d'ici 2010<sup>2</sup> et à restructurer leur budget de façon à atteindre le populaire « déficit zéro » au sein de leur établissement.

## Conséquences des contrats de performance

Les conséquences directes de la signature de ces contrats entre le gouvernement et les universités sont nombreuses et déplorables : diminution de l'accessibilité aux études universitaires, diminution de la qualité des cours et de la formation, disparition de programmes et de cours. En bout de ligne, c'est un arrimage toujours plus évident de l'université aux besoins du marché du travail et avec les normes utilitaristes de performance et d'élitisme propre au néo-libéralisme.

Ces conséquences se sont traduites par des mesures bien précises : augmentation des exigences à l'admission et de la cote R requise (UdeM), élimination de 250 cours (UQÀM), remise en question de la viabilité de plusieurs programmes (une douzaine à l'Université de Sherbrooke), signature de contrats individuels de réussite avec les étudiantes et les étudiants (UQAT), augmentation de la moyenne d'étudiants et étudiantes par groupe-cours (moyenne-cible, UQÀM), etc. Ces mesures sont évidemment des attaques directes à la qualité et à l'accessibilité de l'éducation.

## Où en sommes-nous aujourd'hui?

Les contrats de performance étaient valides pour une période allant de 2001 à 2003. Ils sont donc aujourd'hui expirés. Les universités ont toutefois pris des engagements à long terme (taux de réussite de 80 % d'ici 2010). Même si ceux-ci ne sont pas respectés, toutes les mesures de rationalisation et de coupures pour y arriver ont déjà été mises en place. Bref, le mal est fait.

Avec l'avènement du gouvernement du Parti libéral, le principe des contrats de performance a



été remis en question par l'ex-ministre Pierre Reid, lui-même signataire d'un des premiers contrats de performance, celui de l'Université de Sherbrooke. Il a toutefois choisi de ne pas les abolir mais d'en étudier tout de même les tenants et aboutissants lors d'une Commission parlementaire<sup>3</sup>. Les contrats venaient à échéance en 2003 et devaient donc, selon toute vraisemblance, être renouvelés d'une certaine façon, mais depuis le départ de Pierre Reid, le ministère de l'Éducation, les universités et les médias ne sont pas très loquaces sur la question.

Nous avons donc eu droit à une Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités à l'hiver 2004. Un des enjeux abordés par cette commission a été celui de la comparaison entre les universités. En effet, le gouvernement semble être à la recherche d'un indicateur de qualité afin de comparer la réussite ou l'échec des institutions universitaires, dans un but d'imputabilité : les universités doivent donc rendre des comptes.

Sur une toute autre échelle, l'ancien recteur de l'Université Laval, François Tavenas, nous apprenait avec joie que les universités européennes s'intéressaient de près au principe de contrats de performance tel qu'érigé au Québec<sup>4</sup>. Plus subtil-e-s que nos gouvernements, les Européennes et Européens ont toutefois choisi de mettre de côté le terme choquant de « performance », question d'éviter un tollé de protestations, pour en retenir uniquement le principe. Ceci montre que le Québec fait partie d'une logique de rationalisation économique mondiale et que les contrats de performance sont une pierre d'importance à l'édifice du néo-libéralisme.

Certains et certaines ont vu dans les contrats de performance un outil de communication et de dialogue entre le gouvernement et les universités<sup>5</sup>. Il faut donc en conclure que le gouvernement n'aime dialoguer que sous la contrainte. D'autres ont rejeté les contrats de performance du revers de la main comme étant de la paperasserie inutile qui n'a, en bout de ligne, amené aucun résultat. C'est que ces gens n'en ont pas vécu les effets directs comme les étudiantes et étudiants : classes de plus

en plus bondées, diminution des exigences pour augmenter la réussite, disparition de cours et de programmes entiers, etc. Les contrats de performance ont servi à faire le ménage des universités pour les rendre plus élitistes, plus productives et plus conformes aux lois du marché.

**« Le Québec fait partie d'une logique de rationalisation économique mondiale et les contrats de performance sont une pierre d'importance à l'édifice du néo-libéralisme. »**

1 « Préambule », Contrat de performance de l'Université du Québec à Montréal, Entente de réinvestissement intervenue entre le ministère de l'Éducation et l'Université du Québec à Montréal, disponible sur Internet [En ligne] : <http://www.unites.uqam.ca/sirp/communications/gouv/mequqam.html> (30 mai 2005).

2 Toutes les universités sans distinction devaient s'engager à obtenir ce taux de réussite, indépendamment de leur vocation (l'UQAM à une vocation d'accessibilité depuis sa création) ou de leur population étudiante (l'Université Concordia a une

population dont la moyenne d'âge est plus élevée que dans les autres universités et qui a souvent des enfants à charge, ne pouvant ainsi espérer se conformer aux critères exigeants de la réussite à tout prix).

3 « Reid nuance ses propos », Le Devoir, LES ACTUALITÉS, mercredi 3 septembre 2003, p. A2. L'article souligne que Reid voudrait remplacer le terme « performance », une façon efficace de faire passer la chose inaperçue et ainsi faire taire la contestation. Il nous a toutefois été impossible de confirmer le renouvellement ou la disparition des fameux contrats de performance.

4 Voir François Tavenas, « Le modèle universitaire québécois n'a rien à envier au modèle européen, Lettre posthume » Le Soleil, Opinions, lundi 23 février 2004, p. A17

5 Termes employés à répétition par les anciens ministres Legault et Reid.

## Recommandations :

- Rester vigilants et vigilantes sur la question des contrats de performance afin de découvrir ce qu'il en est réellement advenu et afin de ne pas se laisser bernier par un nouveau terme qui cacherait le même jeu
- Faire un constat exhaustif par établissement universitaire des conséquences des contrats de performance et rendre l'information disponible et accessible
- Faire un historique des combats locaux et nationaux contre les contrats de performance
- Recueillir les différents documents d'évaluation des contrats de performance existants (CREPUQ et autres)
- Faire des liens entre les contrats de performance au Québec et la situation des universités ailleurs dans le monde afin d'exposer clairement les liens entre l'éducation et le néo-libéralisme

# Le financement des programmes sociaux: Une question de volonté politique!

Par **Éliane Legault-Roy**,  
étudiante à l'Université de Sherbrooke

« Avec un minimum de volonté politique, le gouvernement du Québec pourrait aller chercher demain matin 10 milliards de dollars qui lui permettraient d'assurer la gratuité scolaire à l'université et au collège, ainsi que d'investir massivement dans la santé et dans les autres programmes sociaux ».

Ces paroles ne sont pas l'argument sans fondement d'un militant idéaliste. On les doit plutôt au titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, M. Léo-Paul Lauzon. En effet, il est grand temps de cesser de valider et de propager la fausse croyance qui veut que la gratuité scolaire n'est pas viable et qu'elle ne peut, donc, être revendiquée et exigée que par les très militants ou les très ignorants...

Au cours des dernières années, nombre d'études ont été réalisées qui démontrent que la gratuité scolaire est possible et que la situation économique de la province pourrait nettement être améliorée, et ce, sans hausser les impôts ni couper dans les programmes sociaux.

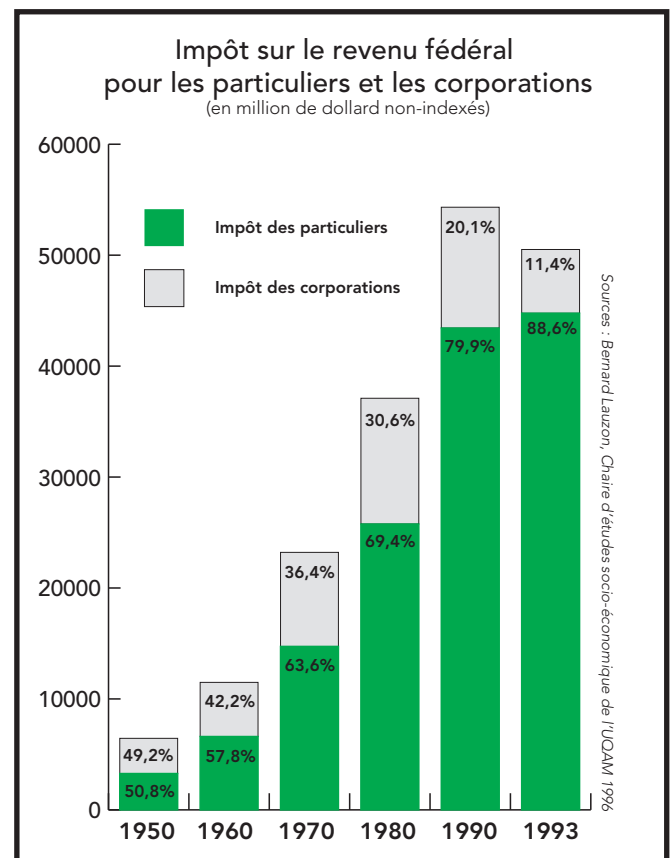
Tout d'abord, oui, la gratuité scolaire est possible. Mais elle n'est pas la seule chose qui soit possible. Il y a aussi le fait de vivre dans une société juste qui offre des services sociaux à tout le monde, une possibilité trop souvent négligée par rapport aux problèmes économiques engendrés par des gouvernements incompetents et hypocrites.

En effet, plusieurs partisans du système de santé à deux vitesses ou encore de l'école privée vous diront qu'ils ne veulent pas payer pour les autres et que l'on paie beaucoup trop d'impôts au Canada. Et ils n'auront pas tort. Il est vrai que nous payons beaucoup – ce qui est normal et juste –, mais il est

vrai également que nous ne recevons pas tant que cela (ce qui est beaucoup plus frustrant).

De plus, l'argument que l'on nous sert pour justifier la hausse des droits de scolarité, les coupures en éducation et dans les autres secteurs des services sociaux est quasiment toujours de nature économique. L'argent manque, nous dit-on. Les Québécois et les Québécoises sont parmi les plus taxé-e-s au monde. On coupe partout et, pourtant, l'argent continue de manquer... Il y a anguille sous roche et, bien que personne au gouvernement ou dans les chambres de commerce ne tienne à ce que cela se sache, cet argument est bidon.

**Au cours de la période allant de 1990 à 2003, les entreprises canadiennes ont multiplié leur actif dans les paradis fiscaux par huit, le faisant passer de 11 à 88 milliards de dollars. (Statistique Canada, 2005)**





L'argent ne manque pas vraiment, seulement le gouvernement ne semble pas disposé à aller le chercher là où il est vraiment. En octobre 2000, deux enquêtes externes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont révélé que plusieurs entreprises canadiennes paient peu ou pas d'impôts et que la plupart des grandes banques canadiennes investissent leurs profits dans des paradis fiscaux. Il n'est pas difficile de comprendre que tout cet argent que le gouvernement ne prend pas dans les poches des millionnaires, c'est dans les nôtres qu'il vient le chercher<sup>1</sup>.

Plusieurs argueront que c'est dans le but de demeurer compétitifs et d'obéir aux lois du marché que de telles mesures sont prises et que cela est fait dans l'intérêt de la majorité de la population... Mais encore une fois, cela est faux. Même le Fonds monétaire international – organisme on ne peut plus libéral – affirme que les entreprises canadiennes pourraient payer plus d'impôts et que les avantages fiscaux pourraient être réduits, puisque, de toute façon, leur efficacité à inciter les entreprises à venir investir ne s'est pas révélée très grande<sup>2</sup>.

Vous n'êtes pas convaincu-e-s? Vous croyez encore qu'il s'agit de ne pas trop taxer les compagnies de peur qu'elles se sauvent à l'étranger? Eh bien, « peu de preuves que les taux de taxation élevés fassent fuir les investisseurs qui semblent plus préoccupés par les perspectives économiques, les infrastructures offertes, le niveau d'instruction et d'autres indicateurs fondamentaux<sup>3</sup> », dit l'OMC. Et comme le Canada et le Québec offrent plusieurs autres avantages de ce genre, il est grand temps

## Les reports d'impôt

Les reports d'impôt sont des cadeaux donnés directement aux entreprises par l'État. Ces derniers permettent à une entreprise X de reporter son fardeau à une année fiscale ultérieure. Le problème du report d'impôt est qu'une entreprise ayant à payer un million de dollars d'impôt en 2005 et pouvant le faire plutôt en 2025 paiera un somme réelle moins élevée à cause de l'inflation. Yves Séguin, ancien ministre des finances, affirmait que « en 2003, le gouvernement versait annuellement 5 milliards de dollars en crédits d'impôt, soit 3 milliards de plus qu'en Ontario, pour des entreprises dont la majorité sont prospères. » (Les affaires, 1<sup>er</sup> novembre 2003)

de cesser de courber l'échine devant les prétendus caprices des entreprises et du marché et de demander sans honte l'argent qui nous revient en tant que société.

**Entre 1990 et 2003, la moyenne des profits des entreprises québécoises a pratiquement triplé. (Statistique Canada, 2005)**

Il est donc plus que temps de cesser de frémir à l'idée d'une possible gratuité scolaire et de commencer à exiger de la part de notre gouvernement qu'il prenne des mesures pour mettre sur pied

une grille d'imposition réellement progressive, afin de contrer l'évasion fiscale et qu'il cesse les crédits d'impôt à tout va pour les grandes compagnies pendant que le reste de la population se serre la ceinture...

1 L'Aut'journal, « La solidarité selon mon ex », Léo-Paul Lauzon  
2Le Soleil, 8 décembre 1995, « Faire payer les riches. Le FMI estime que les entreprises canadiennes pourraient payer plus d'impôts. »  
3Le Devoir, 12 janvier 2002, « Le Canada est dans le peloton de tête des pays les plus mondialisés »

## Revendication de l'ASSÉ:



- Pour une augmentation significative de l'impôt des entreprises et des personnes à revenus élevés et pour que les gouvernements prennent toutes les mesures nécessaires pour en finir avec l'évasion fiscale.

# Les frais de scolarité : un obstacle pour plusieurs!

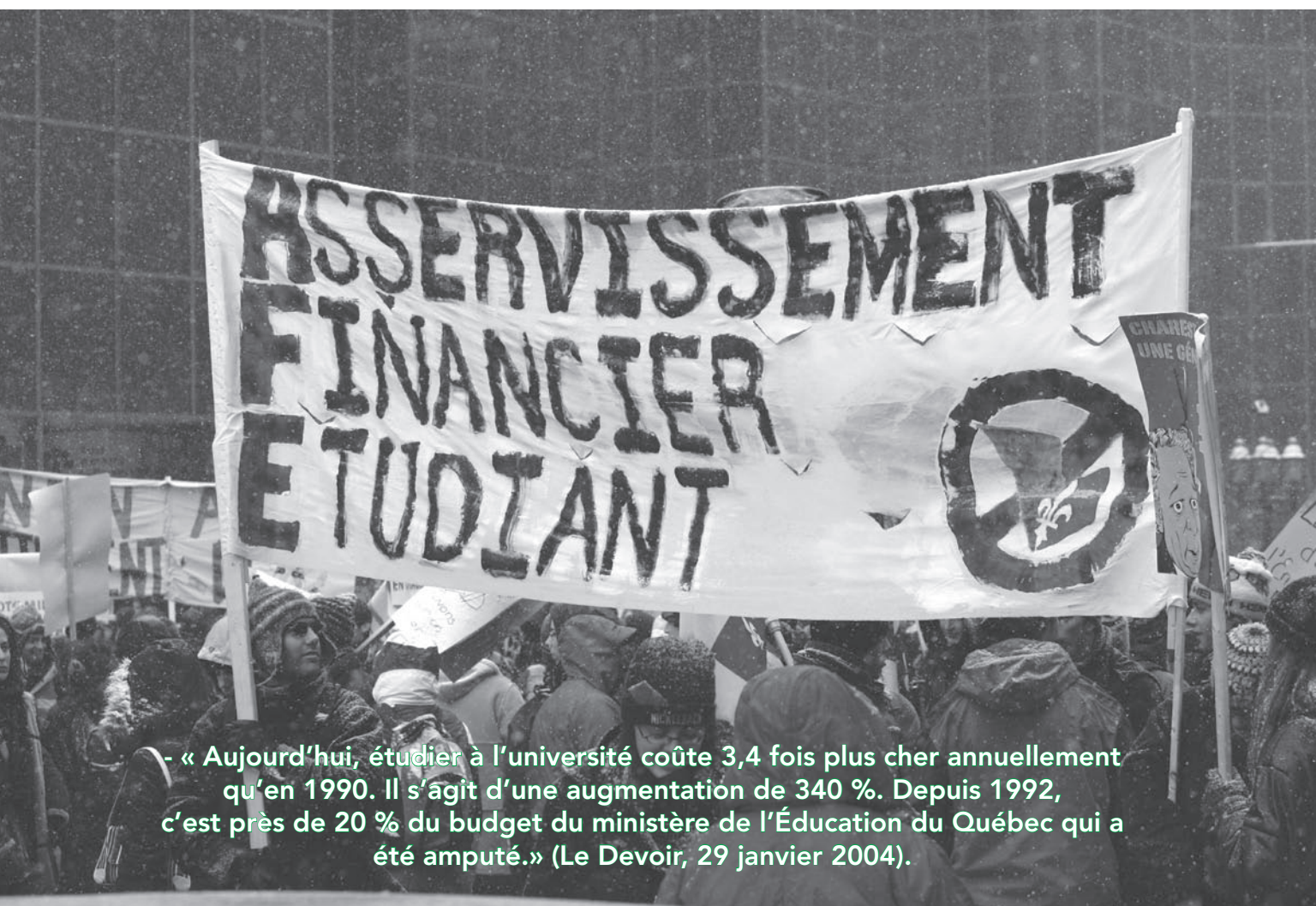
Par Marie-Michèle Whitlock, étudiante à  
l'Université du Québec à Montréal

Durant la campagne de grève générale illimitée, plusieurs personnes ont pris la parole dans les médias pour soutenir le dégel des frais de scolarité comme étant une solution au problème du sous-financement des universités. Plusieurs trouvaient la coupure de 103 millions dans l'aide financière injuste pour les étudiants et étudiantes les plus démunis, mais croyaient que le dégel des frais serait équitable. Pourtant, un dégel des frais de scolarité ne ferait qu'augmenter les inégalités sociales qui existent déjà et diminuerait l'accessibilité aux études post-secondaires. C'est pourquoi il était important pour la CASSÉÉ (Coalition de l'ASSÉ

Élargie) et l'ASSÉ de mettre de l'avant la perspective de gratuité scolaire.

## La gratuité scolaire : un objectif qui ne date pas d'hier

Pour plusieurs, il est normal de payer pour avoir le droit à l'éducation et cette logique marchande semble de plus en plus acceptée. Pourtant, le réseau collégial ainsi que le réseau des universités du Québec (UQ) ont été créés dans le but de rendre l'éducation accessible et publique. Dans le rapport Parent, on suggérait que ces institutions deviennent gratuites. Si l'on considère que l'éducation est un droit et non un privilège, la gratuité s'impose.



- « Aujourd'hui, étudier à l'université coûte 3,4 fois plus cher annuellement qu'en 1990. Il s'agit d'une augmentation de 340 %. Depuis 1992, c'est près de 20 % du budget du ministère de l'Éducation du Québec qui a été amputé. » (Le Devoir, 29 janvier 2004).



## Un système d'éducation qui reproduit les inégalités sociales

Puisque l'éducation post-secondaire implique des coûts difficiles à assumer, l'orientation des études se voit souvent dirigée par le budget de l'étudiant ou de l'étudiante. En effet, on peut facilement observer qu'une personne ayant peu de moyens s'orientera souvent dans un domaine technique afin de s'assurer un emploi pour subvenir rapidement à ses besoins et ne pas s'endetter davantage. Au contraire, l'étudiant ou l'étudiante étant favorisé-e économiquement pourra se permettre des études post-secondaires. L'analyse est simple : qui aura selon vous le meilleur salaire après ses études ? Généralement, celui ou celle qui détient un diplôme universitaire réussit mieux financièrement qu'un diplômé-e de DEC technique. Avec la gratuité scolaire, le choix du programme serait beaucoup plus orienté par les goûts, intérêts et compétences des gens et moins par les contraintes économiques.

## Gel des frais de scolarité?

Aujourd'hui, en 2005, les frais de scolarité sont toujours gelés, pourtant, à l'université comme au cégep, l'augmentation des frais de toute autre nature augmente à chaque année. «Aujourd'hui, étudier à l'université coûte 3,4 fois plus cher annuellement qu'en 1990. Il s'agit d'une augmentation de 340 %. Depuis 1992, c'est près de 20 % du budget du ministère de l'Éducation du Québec qui a été amputé.» (Le Devoir, 29 janvier 2004.)

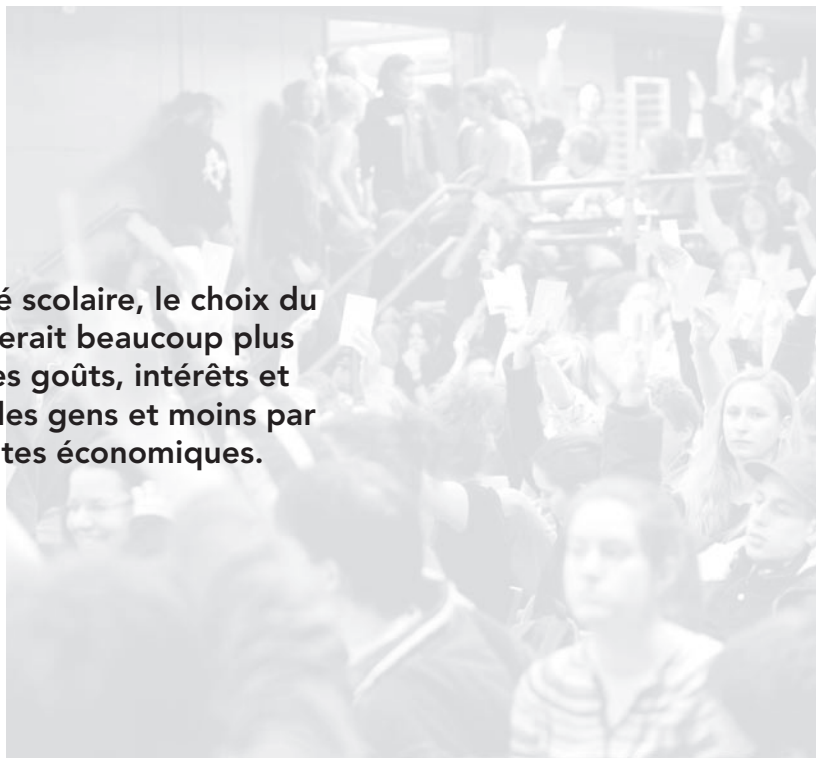
## La gratuité pour tous et toutes

L'ASSÉ revendique la gratuité scolaire pour tous et toutes. Présentement, au Québec, les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères payent environ 5000\$ par session (La Presse, 30 mars 2005.) et ils et elles n'ont pas le droit de travailler, car ils et elles détiennent simplement un permis d'études. Il est important d'être solidaires, c'est pourquoi nous devons exiger ensemble la gratuité scolaire à tous les niveaux pour tous et toutes, sans aucune discrimination.

## La grève n'était qu'un début, continuons le combat !

Le mouvement étudiant s'est mobilisé contre une réforme dans les prêts et bourses qui nous coupait 103 millions de dollars. Plusieurs assemblées générales ont jugé nécessaire d'ajouter la perspective de gratuité scolaire et de lancer un débat de société sur l'éducation au Québec. Ce débat a eu lieu mais ce n'est qu'un début...

**Avec la gratuité scolaire, le choix du programme serait beaucoup plus orienté par les goûts, intérêts et compétences des gens et moins par les contraintes économiques.**



Lorsqu'on entend le recteur de l'Université de Montréal dire dans les journaux que la solution est le dégel des frais de scolarité (La Presse 21 mars 2005.) on peut s'inquiéter, c'est pourquoi le mouvement étudiant doit déjà se mobiliser et s'organiser en faveur de la mise en vigueur de la gratuité scolaire pour contrer un éventuel dégel.

### Revendication de l'ASSÉ:



- Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux, pour tous et toutes, sans aucune discrimination.

# AFE : asservissement financier étudiant

Par Isabelle Labbé,  
étudiante au Collège de Sherbrooke, et  
Véronique Martineau,  
étudiante à l'Université de Sherbrooke

Le régime d'aide financière aux études (AFE) est un autre moyen de l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché. Plutôt que d'être considérée comme un choix de société, l'éducation est perçue comme une marchandise dans laquelle on investit individuellement. Les jeunes issus de familles riches n'auront généralement pas besoin de prêts étudiants, car leurs familles ont davantage les moyens d'investir dans leur éducation. Pour leur part, les jeunes provenant des classes populaires devront choisir un investissement rentable, car ils et elles n'ont souvent aucune aide financière de leurs parents. L'immense endettement qui les attend dissuade les jeunes des familles à faible revenu de poursuivre de longues études. Est-ce normal que les personnes pauvres payent plus cher leurs études? Dans la société actuelle, il semble que oui. En effet, par un simple calcul, on se rend compte que l'éducation coûte plus cher pour les jeunes des

milieux pauvres, car ils et elles doivent s'endetter pour y avoir accès, donc payer des intérêts sur le prêt qu'ils et elles ont été obligé-e-s de contracter pour pouvoir poursuivre leurs études.

## L'AFE : Un programme arbitraire

En plus d'accorder un montant d'aide financière nettement insuffisant et en dessous du seuil de la pauvreté, le gouvernement utilise trois moyens pour tenter de diminuer l'aide accordée aux étudiantes et étudiants. Premièrement, le gouvernement considère que les étudiants et étudiantes doivent fournir un montant minimum pour payer leurs études. Cependant, les personnes étudiantes n'arrivent pas toujours à fournir le montant minimum exigé par le gouvernement, notamment à cause du chômage. Malgré cela, le gouvernement calcule quand même qu'elles ont réussi à gagner ce montant d'argent et le retranche du montant d'aide financière accordé. Deuxièmement, grâce à la contribution parentale, le gouvernement peut offrir moins d'aide financière. Cependant, les parents sont souvent incapables de fournir le mon-

## Aide financière... aux études ou aux banques?

L'une des revendications mises de l'avant par la CASSÉE (coalition de l'ASSÉ élargie) lors de la dernière grève étudiante était l'abolition de la réforme de l'AFE. Bien que les pressions étudiantes aient obligé le gouvernement à modifier une partie de sa réforme, le nouveau mode d'attribution des prêts donnant plus de pouvoir aux banques n'a pas été modifié. Depuis janvier 2005, tous ceux et toutes celles qui ont affaire avec l'AFE se voient attribuer un montant d'argent à tous les mois d'étude, sous forme de prêt, qui est versé dans leur

compte de banque. L'AFE ira vérifier les sommes reçues par la personne au cours de l'année auprès de Revenu Québec. Après cette vérification et celle faite auprès des établissements d'enseignement pour s'assurer que la personne a terminé son année de formation, l'AFE verse le montant de la bourse directement à l'institution financière. Prêt garanti par le gouvernement signifie que l'étudiant ou l'étudiante ne paie pas d'intérêt sur sa dette tant qu'il ou qu'elle est aux études. Toutefois, les intérêts débutent la première journée

de l'emprunt et c'est le gouvernement qui paie tout au long de la formation. Donc, au lieu de payer des intérêts sur le montant réel du prêt accordé à la fin de l'année scolaire, il en paie aussi sur la future bourse à verser. Lors du calcul, une estimation du montant du prêt et de la bourse est fournie, mais il n'y a plus de montant d'argent inscrit sur le certificat de garantie du prêt et c'est un certificat sans chiffre qui autorise l'emprunteur ou l'emprunteuse à conclure une convention de prêt avec l'institution financière.



tant qu'ils sont censés offrir à leurs enfants. De plus, certains parents refusent carrément d'aider leurs enfants. Finalement, cette contribution peut aller jusqu'à influencer le choix des études des jeunes, car il permet aux parents d'exercer une plus grande influence sur leurs enfants. Le troisième moyen pour couper le montant d'aide financière accordé est la contribution du conjoint ou de la conjointe. Cette contribution est une manière d'enlever l'autonomie des étudiants et étudiantes. De plus, la majorité du temps, elle entraîne une dépendance des femmes envers les hommes, car le conjoint a souvent un revenu plus élevé que la conjointe, ce qui fait qu'il est considéré comme son pourvoyeur.

### Montant insuffisant accordé aux familles monoparentales

Pour les familles monoparentales, bien que le programme fasse abstraction des pensions alimentaires reçues (qui sont un revenu à inscrire lors de la déclaration de revenus, puisque certaines d'entre elles sont imposables) et d'autres formes d'aide à la famille, les montants accordés pour l'éducation des enfants ne sont pas assez élevés. La majorité

des chefs de familles monoparentales sont des femmes. Malheureusement, ce sont elles qui se voient le plus souvent obligées de prolonger leur temps d'étude, car éduquer un ou des enfant(s) pendant les études n'est pas une mince affaire. Trop souvent, il est impossible pour ces femmes de travailler en même temps, ou alors elles doivent choisir entre un travail et l'éducation de l'enfant. Dans ce cas, les bonifications offertes par l'AFE pour avoir terminé les études dans le temps ne sont pas accessibles, pas plus que les bourses d'excellences ou de rendement.

### Le remboursement proportionnel au revenu : une solution?

À première vue, les programmes de remboursement proportionnel au revenu (PRPR) de la dette étudiante peuvent sembler des mesures intéressantes. Cependant, en plus d'être une acceptation de l'endettement étudiant, le PRPR a presque toujours été appliqué dans des pays où les frais de scolarité ont été augmentés. On constate donc que le PRPR n'est pas une solution pour mettre fin à l'endettement étudiant, mais bien un moyen mis en place pour justifier le manque d'argent investi dans le système d'éducation. Le meilleur moyen à court terme de mettre fin à l'endettement étudiant est la conversion des prêts en bourses. De plus, la revendication du revenu minimum garanti est une excellente revendication pour éviter les dérives corporatistes des étudiants et étudiantes et faire des choix de société collectifs.

### Revendications de l'ASSÉ:

- Pour des changements majeurs au régime des prêts et bourses;
- Pour la conversion des prêts en bourses
- Pour l'abolition de la contribution parentale, du conjoint et/ou de la conjointe et de la personne étudiante;
- Pour une révision des prêts et bourses concernant les familles monoparentales;
- Contre le Remboursement Proportionnel au Revenu.



# L'ASSÉ : pour une réelle solidarité entre les mouvements sociaux

Par Marie-Michèle Whitlock,  
étudiante à l'Université du Québec à Montréal

Le mouvement étudiant québécois n'est pas le seul mouvement social qui peut changer les choses. Au Québec comme ailleurs, on retrouve des mouvements féministes, des luttes syndicales, environnementales, pour le logement social, etc. Pour que tous ces mouvements arrivent à des résultats, des gains concrets, des avancées réelles, une seule solution est possible : une véritable solidarité entre tous les mouvements sociaux combattifs, dont le syndicalisme étudiant.

le corporatisme des fédérations étudiantes a mené le mouvement étudiant à se refermer sur lui-même et à ne donner que des appuis symboliques à certaines luttes à des moments ponctuels. Il est encore difficile pour l'ASSÉ de sortir le mouvement étudiant de cette léthargie. L'ASSÉ étant un syndicat de combat, elle se doit pourtant d'être solidaire dans ses actions, revendications, appuis, etc.

Il est facile de comprendre que les étudiants et étudiantes sont beaucoup plus dans la société que de simples étudiants et étudiantes. Ainsi, il est dans leur intérêt de défendre des services sociaux accessibles et de qualité ainsi que de bonnes conditions de travail. Par exemple, le système de santé est utilisé par la population étudiante comme par l'ensemble de la population. Un autre exemple : les étudiants et étudiantes auraient tout avantage à jouir d'un système de transport en commun plus abordable, voire gratuit! Il y aurait de multiples exemples à donner pour démontrer que les étudiants et étudiantes sont des citoyens et citoyennes et qu'il est dans leur intérêt que notre société soit en santé. Il est de notre devoir de nous assurer que le mouvement étudiant porte des revendications larges plutôt que limitées au monde de l'éducation.



## Une solidarité qui nous avantage tous et toutes

Solidarité : un mot utilisé très souvent pour tout et pour rien et qui sonne parfois creux à force de revenir dans tous les discours, mais de rarement se concrétiser dans les gestes. Le mouvement étudiant doit avoir comme principe d'être solidaire avec les autres luttes sociales. Malheureusement,

## Solidarité mais pas à n'importe quel prix !

Il est important de dire que la solidarité n'est pas l'union à tout prix; une réelle solidarité repose plutôt sur des objectifs communs. C'est pourquoi une plate-forme de revendications claires est nécessaire. Que ce soit dans le mouvement étudiant ou dans les autres luttes sociales, la solidarité doit se faire sur des revendications de base com-

munes et largement partagées. L'appui donné par l'ASSÉ aux mobilisations organisées par d'autres groupes repose donc, comme les siennes, sur une consultation large des assemblées générales. Le but est simple : trop souvent, la solidarité se limite à une lettre d'appui, mais pour l'ASSÉ, la solidarité est quelque chose de réel, de concret. Si nous voulons que la solidarité dépasse les belles paroles et qu'il y ait une réelle mobilisation de la population étudiante, les étudiants et étudiantes doivent d'abord être informé-e-s pour ensuite prendre position. C'est à partir de ces positions que l'ASSÉ pourra donner son appui à certaines luttes. La force de notre solidarité réside avant tout sur des revendications communes, que tous et toutes seront prêts et prêtes à défendre!

## La solidarité dépasse les frontières

La solidarité ne s'arrête pas aux frontières du Québec ou du Canada. Il est important que le mouvement étudiant québécois soit solidaire avec les luttes étudiantes d'ailleurs. Les menaces qui planent sur l'éducation sont les mêmes partout et une réelle solidarité avec les étudiants et les étudiantes d'ailleurs nous permettrait de mieux comprendre et de mieux combattre les entraves au droit à l'éducation. C'est pour ces raisons qu'il existe un comité international à l'ASSÉ. Il est important de faire de la recherche et de bien s'informer sur les luttes étudiantes à l'étranger, car nos luttes se ressemblent. La privatisation des services sociaux, dont l'éducation, la baisse des conditions de travail et les injustices sociales ne sont pas propres au Québec. Au contraire, ce sont des politiques internationales qui s'appliquent dans de nombreux pays. Ces standards s'inscrivent dans un contexte mondial où le profit prédomine sur le bien-être de la majorité de la population. Soyons solidaires au-delà des frontières !

La solidarité s'oppose au corporatisme. Est-ce que les associations de locataires réclameront de leur côté et les associations étudiantes de l'autre, sans se concerter et s'organiser ensemble? C'est ce que font malheureusement certains groupes. Par contre, selon l'ASSÉ et dans une perspective sociétale globale, on comprend bien que réclamer

des miettes chacun de notre côté ne fera que nous diviser et n'apportera aucun changement majeur dans notre société. En unissant nos demandes, on s'assure que les gains se feront dans l'intérêt de tous et toutes, ce qui nous permettra de former un groupe solidaire et unitaire face au pouvoir en place. Ainsi, on réclamera tous et toutes ensemble une société plus juste et égalitaire.



## L'ASSÉ et la solidarité:

L'ASSÉ vise à regrouper les syndicats étudiants locaux tant au plan régional que national afin de défendre les intérêts des étudiantes et des étudiants :

Comment y arrive t-elle? Une des façons d'y arriver :

Par l'appui et le soutien aux luttes menées par le mouvement ouvrier, les femmes, les autochtones, les immigrant-e-s et l'ensemble des autres luttes progressistes.



Un des principes de base guidant l'ASSÉ :

Pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société.

# Un nouveau syndicat : une nouvelle réalité?



Par Thomas Chiasson-LeBel, étudiant à l'UQÀM et membre du comité de négociations du SétuE en collaboration avec les membres de l'exécutif du syndicat

che au sein de la même unité d'accréditation.

Depuis juin 2005, une nouvelle convention collective régit le travail des personnes étudiantes employées à l'UQAM. Il a fallu plus d'un an de mobilisation et d'organisation avant que le SÉtUE (Syndicat des Étudiant-e-s Employé-e-s de l'Université du Québec à Montréal) obtienne son accréditation le 4 mai 2004. Un an plus tard, 15 avril 2005, suite à un marathon de rencontres avec la partie patronale, le comité de négociation déposait une entente de principe à l'assemblée générale où 95% de ceux et celles qui s'étaient présenté-e-s s'exprimèrent en faveur de la proposition. Avec cette convention, le syndicat pourra commencer une nouvelle vie de mobilisation syndicale.

Le SÉtUE regroupe plus de 2000 membres, soit tous ceux et toutes celles qui travaillent comme auxiliaires d'enseignement, démonstrateurs-trices, correcteurs-trices, assistant-e-s et adjoint-e-s de recherche, surveillant-e-s d'examen, moniteurs-trices de laboratoire. La formation d'un tel regroupement est une première au Québec, car s'il existe un syndicat semblable à l'Université McGill, il ne réunit que les auxiliaires d'enseignement et les démonstrateurs-trices. La nouveauté de ce syndicat de l'UQÀM est donc d'intégrer les assistant-e-s et les adjoint-e-s de recherche.

## Nécessité de la syndicalisation des personnes étudiantes employées des universités

Cette syndicalisation répond à une transformation structurelle de l'université signalée à plusieurs reprises, notamment par Michel Freitag dans le Naufrage de l'université<sup>1</sup>. Ce dernier souligne qu'au sein de l'institution, la tâche d'enseignement est en perte de valorisation au profit de la recherche. Renforcé par l'accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe, ce phénomène éloigne les professeur-e-s de l'enseignement<sup>2</sup> et oblige l'université à rivaliser d'astuce pour que s'accomplissent les tâches essentielles de correction et de soutien à l'enseignement.

Ce sont alors des auxiliaires d'enseignement qui effectuent une partie du travail qui reviendrait autrement aux professeur-e-s et chargé-e-s de cours pour un salaire qui était gelé depuis dix ans.

Par ailleurs, la recherche est une fonction universitaire en pleine croissance. Dans ce domaine seulement, ce sont plus de 500 000 heures de travail qui sont effectuées annuellement par des étudiants employés et des étudiantes employées.

Annuellement, en additionnant la recherche et l'enseignement, ce sont plus de 800 000 heures qui sont effectuées à l'UQÀM par les membres du SÉtUE : il était grandement temps



que les conditions de ces emplois soient encadrées<sup>3</sup>. Un nouveau syndicat a donc dû être formé, puisque ni le syndicat des employé-e-s de soutien ni les associations étudiantes ne se sont mobilisés sur ces questions dans les dernières années.

## Le double statut d'employé et d'étudiant

Le double statut (celui d'employé et celui d'étudiant) a été la première pierre d'achoppement du syndicat : devait-il défendre la cause étudiante ou celle de travailleurs et travailleuses? La défense de la cause étudiante entrerait en compétition avec les associations existantes, alors que la défense des seules conditions de travail risquerait de favoriser de façon corporatiste une élite étudiante et une industrialisation de la production du savoir. Une partie de la réponse a émergé lors de la négociation avec l'employeur. Le premier outil d'un syndicat est sa convention collective. Or, par sa structure, elle porte d'abord sur les conditions de travail. Par contre, à la table de négociations, l'employeur tenait à prendre appui sur le statut étudiant comme levier pour justifier de moins bonnes conditions de travail. En inscrivant dans la convention que le but premier de la personne étudiante salariée est la poursuite et la réussite des études<sup>4</sup>, il voulait soutenir que de bonnes conditions inciteraient les étudiantes et étudiants à travailler plutôt qu'à étudier, nuisant ainsi à leur réussite. Il fallait donc que le syndicat défende haut et fort le statut de travailleur pour faire reconnaître l'apport important de leur travail pour l'université et obtenir de bonnes conditions indépendamment des études. En résumé, si la structure syndicale a forcé à parcelliser les luttes au niveau local en divisant les statuts étudiant et employé, les attitudes politiques générales du syndicat et des associations étudiantes à son égard peuvent faire la différence pour inclure cet acteur bicéphale et renforcer le mouvement étudiant.

Ainsi, le syndicat a insisté pour appuyer la grève étudiante, et une plus forte collaboration doit s'instaurer entre ce syndicat et le mouvement étudiant. De plus, la condition étudiante est aussi celle des étudiant-e-s employé-e-s puisque par exemple, toute augmentation des droits de scolarité

**Si vous voulez vous syndiquer ou avoir plus d'information : [www.setue.uqam.ca](http://www.setue.uqam.ca)  
[setue@uqam.ca](mailto:setue@uqam.ca)**

provoque une diminution du salaire réel. S'il a été impossible de tirer parti de ce double statut dans la première convention collective du SÉtuE, en y inscrivant par exemple une indexation des salaires en fonction des droits de scolarité, il est possible de bénéficier de la situation par un jeu sain d'alliances politiques.

Le SÉtuE peut également être une porte d'accès pour faciliter les relations entre le mouvement étudiant et le mouvement syndical. En effet, en étant assis à la fois sur deux sièges, le SÉtuE peut être un vecteur efficace de communication entre deux univers qui peinent parfois à coopérer comme ils le devraient.

En conclusion, si la première convention du SÉtuE n'est pas parfaite, elle est sans aucun doute un gain plus qu'appréciable pour un secteur de travail atypique. La syndicalisation est le moyen privilégié de transformation des conditions de travail. Puisque les étudiantes et les étudiants doivent trop souvent travailler en même temps qu'ils et elles étudient et puisqu'ils et elles font bien souvent un travail atypique, il est nécessaire que les syndicats et les associations étudiantes travaillent de concert. Pour ce faire, de bons contacts doivent se maintenir entre le syndicat et le mouvement étudiant, et d'autres syndicats doivent se former dans les autres universités.

1 Freitag, Michel : *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Éditions Nota bene, 1998.

2 Dès 1994, un rapport du Conseil supérieur de l'éducation avisait que la quête de subventions et leur utilisation affectait le soutien que les professeur-e-s peuvent accorder aux étudiantes et étudiants. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *l'enseignement supérieur et le développement économique*, avis du ministère de l'éducation, Sainte-Foy, 1994, 102 p.

3 C'est notamment l'avis de l'ombudsman de l'UQÀM. Ayant reçu beaucoup de plaintes à cet effet, il recommandait dans son rapport pour l'année 2002-2003 l'adoption d'une politique par l'université pour harmoniser les relations de travail entre les professeurs employeur-e-s et les étudiant-e-s employé-e-s. Le rapport est disponible à l'adresse Internet : [http://www.unites.uqam.ca/ombud/frameset/frame\\_rap2.html](http://www.unites.uqam.ca/ombud/frameset/frame_rap2.html)

4 Entente de principe intervenue entre l'UQÀM et le comité de négociation du SÉtuE le 13 avril 2005 et approuvée par l'assemblée générale le 14 avril de la même année. La convention est disponible sur le site Internet du SÉtuE au : [www.setue.uqam.ca](http://www.setue.uqam.ca)

# S'impliquer, ce n'est pas sorcier !

Par **Martine Baudouy**,  
étudiante au cégep St-Laurent

Après une grève de cette ampleur, le travail de terrain est loin d'être fini ! Des gens se sont plongés dans un climat où, pour la première fois, ils avaient à faire des choix politiques d'une importance historique. Pour les mois à venir, il est crucial de continuer à former les nouveaux militants et nouvelles militantes que la grève a fait émerger.

## Rapport de force :

Moyen préconisé lors d'une négociation par un groupe d'intérêt pour forcer l'autre partie à prendre en considération ses revendications. Le rapport de force se bâtit par des moyens de pression, c'est-à-dire l'ensemble des actions qu'il est possible d'entreprendre pour se faire entendre (manifestations, grèves, occupations, etc...)

## Les comités de mobilisation

Pour cela, rien n'est plus formateur qu'un « comité mob » ! En effet, en discutant directement avec la population étudiante, il est très facile de se monter une argumentation solide sur n'importe quel dossier. De plus, ce n'est que par la mobilisation que les activités que nous organi-

sons peuvent devenir une réussite. Malgré la fébrilité qui accompagne parfois une campagne d'information et de mobilisation, il est capital de ne jamais oublier qu'une bonne communication entre « mobs » et « mobeuses » est déterminante dans la réussite de ladite campagne. Elle est, en effet, essentielle pour avoir une bonne vue d'ensemble ou pour s'échanger des idées et trucs pertinents, que ce soit sur l'information ou sur la mobilisation en tant que telle.

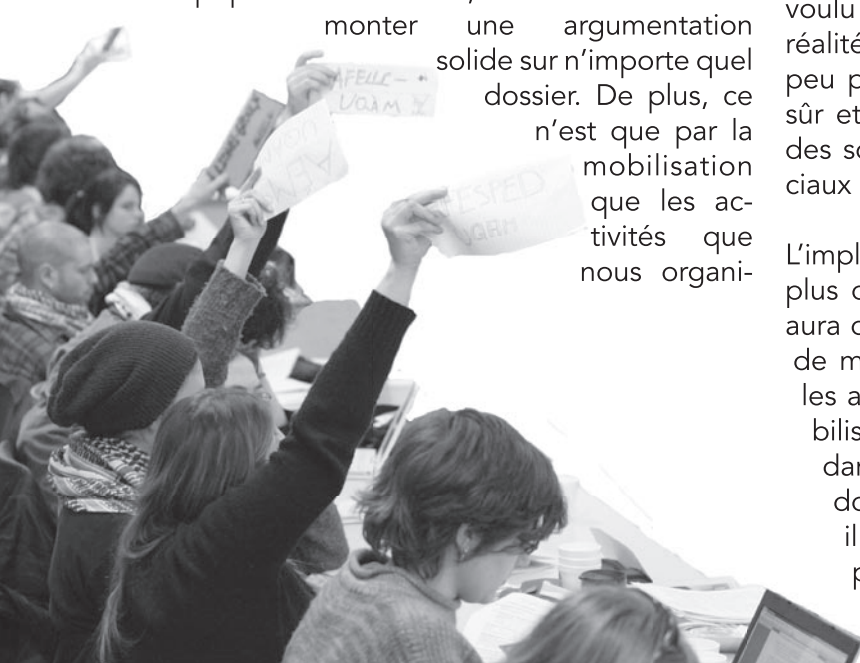
## Le conseil exécutif

Généralement, mais pas tout le temps, le comité mob est relié au conseil exécutif de l'association étudiante, lui aussi très important en matière de coordination des activités et des luttes étudiantes. Tout comme le comité de mobilisation, le conseil exécutif est très formateur, car il montre les facettes « concrètes et quotidiennes » d'une campagne ou d'une association étudiante que le militant ou la militante doit connaître, mais qui ne sont pas toujours (re)connues.

## L'assemblée générale

Une association étudiante existant pour les étudiants et étudiantes, l'assemblée générale en est l'instance suprême de décision, symbole voulu de la démocratie directe. Seulement, dans la réalité, les assemblées générales sont trop souvent peu populeuses, alors qu'elles sont l'outil le plus sûr et le plus efficace pour apporter des débats, des solutions collectives à certains problèmes sociaux et de l'information.

L'implication dans les associations étudiantes, en plus d'être formatrice, est contagieuse ! Plus il y aura de militants et de militantes dans les comités de mob, dans les assemblées générales et dans les associations étudiantes, plus il y aura de mobilisations faites dans les couloirs des cégeps et dans les cafés universitaires et vice-versa ! Il faut donc commencer à s'impliquer aujourd'hui, car il reste de nombreuses luttes à mener, la toute première étant le combat contre l'ignorance et la désinformation.





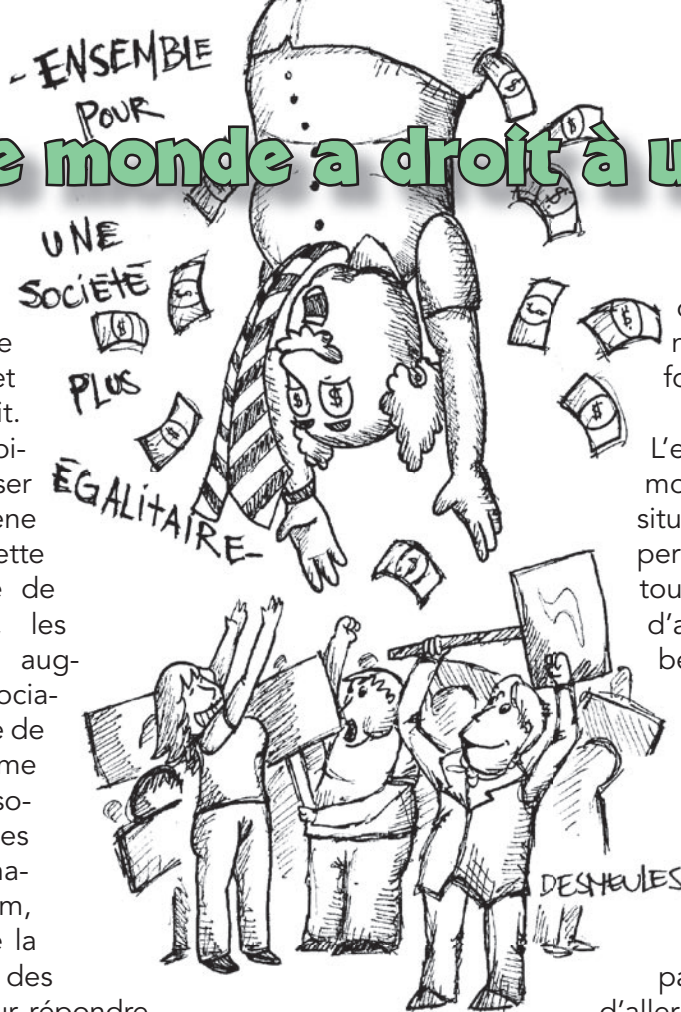
# Tout le monde a droit à un salaire!

Par Étienne Poitras

D'année en année, le fossé entre les riches et les pauvres s'agrandit. La volonté des capitalistes de maximiser leurs profits nous mène forcément dans cette direction. Plutôt que de répartir la richesse, les gouvernements ont augmenté les inégalités sociales en diminuant l'aide de dernier recours comme le chômage et l'aide sociale. Pendant que les Martin, Landry et Charrest mangent à leur faim, une grande partie de la population n'a pas des revenus suffisants pour répondre à ses besoins essentiels tels que se nourrir, se loger ou encore se vêtir.

Sans intervention, cette insuffisance du revenu va continuer. Il faut donc forcer le gouvernement à répartir la richesse et ainsi permettre aux personnes à faible revenu de combler leurs besoins. Il faut aussi trouver un moyen pour que le gouvernement ne puisse harceler les gens et réduire l'accessibilité à cette aide. L'histoire nous apprend que l'accessibilité à l'aide sociale ou aux prêts et bourses n'a fait que décroître et que l'intrusion dans la vie privée, elle, n'a fait qu'augmenter.

Depuis quelques années, plusieurs personnes défendent le principe d'un revenu de citoyenneté ou chacun obtiendrait une somme d'argent du gouvernement, et ce, sans aucune condition. Au Canada, il existe une mesure qui donne un revenu minimum garanti à chaque mois. Il s'agit du régime de pension de vieillesse du Canada. Ce régime garantit qu'un montant de 1000 \$ par mois est versé à tous les Canadiens et Canadiennes de plus de 65 ans. Ce montant est divisé en deux parties : un montant de 500 \$ versé à toutes les personnes peu



importe leur revenu, ainsi que le supplément de revenu garanti qui est calculé en fonction des revenus.

L'extension de cette mesure aux moins de 65 ans sans égard à leur situation maritale et à leur revenu permettrait de faire en sorte que toutes les personnes aient assez d'argent pour répondre à leurs besoins primaires.

Il ne faut pas penser que de donner 1000 \$ par mois réglerait tous les problèmes de pauvreté. Au contraire, il faut rester vigilants et vigilantes. Avec une hausse des revenus, certains rapaces pourront être tentés d'aller chercher cet argent par des moyens détournés. Le gouvernement pourrait justifier des nouvelles coupures dans les services sociaux ou charcuter dans d'autres régimes d'indemnisation comme la CSST ou la SAAQ. En plus de revendiquer un revenu minimum garanti, il faut lutter pour obtenir la gratuité scolaire et, éventuellement, la gratuité des autres services publics comme l'électricité ou le transport en commun.

Parce que dans un monde aussi riche, il est inacceptable de ne pas pouvoir fournir l'essentiel.

## Revendications de l'ASSÉ:



- Pour la gratuité complète et universelle de l'éducation et de l'ensemble des services sociaux et publics;
- Pour un revenu minimum garanti pour toute personne résidant au Québec.

# Le syndicalisme étudiant de combat

Par Xavier Lafrance, étudiant à l'UQAM

Le syndicalisme étudiant de combat se base sur une approche sociétale globale. Cette approche prend en considération l'existence de rapports de forces dans la société et exclut la perception de l'État comme neutre. Ce dernier n'est pas un organe sur lequel tout groupe pourrait exercer son influence de manière égale à d'autres groupes faisant de même ; certains groupes (patronaux) ont un accès privilégié aux instances gouvernementales. Ainsi, pour le syndicalisme étudiant de combat, la production d'un argumentaire appuyé sur des faits et d'une analyse solide suivie de sa présentation aux instances gouvernementales ou encore aux administrations des différentes institutions scolaires est perçue comme nécessaire et non pas comme seule condition à l'obtention de gains pour le droit à l'éducation.

## L'instauration d'un rapport de force par l'organisation de masse

Pour faire valoir des revendications de façon efficace, il est nécessaire d'établir un contre-pouvoir face à l'État et aux administrations. Ainsi, préalablement à toute négociation et pour qu'elle soit efficace, il faut construire un rapport de force. Ce rapport de force, les étudiantes et les étudiants peuvent l'établir grâce à un mouvement de masse. Étant donné leur condition étudiante, ils et elles partagent des intérêts communs sur la base desquels leur union devient possible et efficace. Les étudiantes et les étudiants se sont donc historiquement regroupé-e-s au sein de syndicats étudiants. Cela leur permet de mettre en commun des ressources, de se doter de structures leur permettant d'échanger leurs idées sur les luttes à mener et de les organiser. Une telle forme d'organisation syndicale rassemblant individus et ressources permet de tenir la population étudiante informée et prête à se mobiliser de manière permanente.



## La démocratie :

### souhaitable et nécessaire

De plus, s'appuyant sur une population étudiante informée et mobilisable rapidement, les représentants étudiants et représentantes étudiantes se rendant aux différentes tables de négociations doivent, bien entendu consulter les individus qui, collectivement, construisent un rapport de force permettant une négociation efficace. En effet, le syndicalisme étudiant de combat a pour principe de base la démocratie directe qui est aussi une condition de son efficacité : c'est parce que la base étudiante est informée et consultée directement et c'est parce que le gouvernement et les administrations locales le savent que la négociation peut déboucher sur des avancées réelles.

Au cours des 40 ans d'histoire du mouvement étudiant, le syndicalisme étudiant de combat a été mis en pratique par plusieurs organisations qui se sont succédées. Au cours des 25 ans où cette tactique a été dominante, on a assisté à des gains substantiels pour le droit à l'éducation et à sa préservation. Ce fut au début des années 90, alors qu'on assista au déclin de la pratique du syndicalisme étudiant au profit du corporatisme et du lobbysme de la FEUQ et de la FECQ, que les pires reculs en éducation furent enregistrés. Depuis 2001, l'ASSÉ essaie de faire revivre la tradition syndicale de combat ayant si bien servi la cause étudiante.

## Syndicalisme de lutte :

Forme de syndicalisme qui prône l'établissement d'un rapport de force avec la partie patronale avant toute négociation. Dans le cadre du syndicalisme étudiant de lutte, la partie patronale correspond au gouvernement pour les luttes provinciales et l'administration locale pour les luttes propres à chaque établissement.

# L'ASSÉ vit par la participation de ses membres! Impliquez-vous dans ses comités et instances!

**Comité Journal :** Il a pour fonction d'assurer la production et la distribution du Journal de l'ASSÉ.

**Comité aux affaires académiques et pédagogiques :** Il est responsable d'assurer le suivi des dossiers scolaires et pédagogiques.



**Comité femmes :** Il a comme objectif de promouvoir la lutte pour la condition des femmes en éducation comme dans la société, et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ.

**Comité recherche et réflexion :** Il voit au travail de recherche et à l'élaboration des revendications et de leur argumentation.



**Comité de formation :** Il est responsable d'assurer la formation des militantes et des militants, notamment par le biais des camps de formation, d'ateliers et de guides ou de documents de formation.



**Comité Information :** Il coordonne, en collaboration avec le ou la secrétaire à l'information, la création et la diffusion du matériel d'information.

**Comité aux relations internationales :** Il effectue des recherches afin d'alimenter la réflexion de l'organisation sur la conjoncture mondiale. Il voit aussi au développement de liens avec les autres organisations étudiantes au niveau international.



**Comité exécutif :** Il se doit de voir à la mise en application des mandats et des décisions pris par le Congrès et le Conseil interrégional.

# Pourquoi être membre de l'ASSÉ ?

*Pour une vraie  
démocratie étudiante*

*Pour le droit à l'éducation*

*Pour l'élimination  
de l'endettement étudiant*

*Contre la privatisation  
de l'éducation*

*Pour la gratuité scolaire*



**L'ASSÉ, un syndicat étudiant national  
combatif, indépendant et démocratique**

**AG**



**M**

**Manifestations**



**Congrès**



[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)